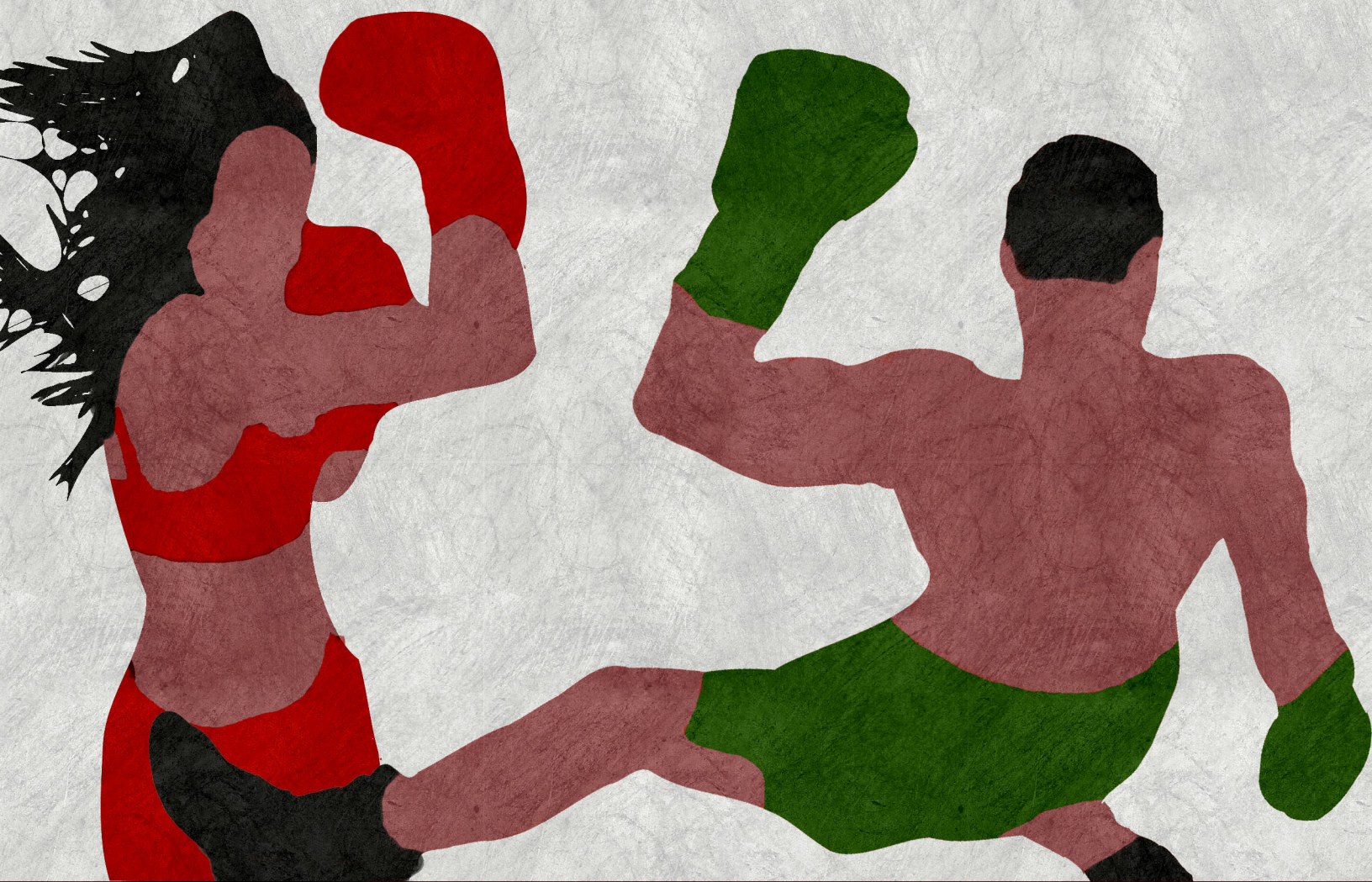


# VERS LA DÉFAITE DE L'AUSTÉRITÉ



Argumentaire  
2015-2016



## **RÉDACTION**

Emanuel Guay  
José-Frédérique Biron  
Olivier Gentil  
Frédéric Desbiens  
Keith Poitras  
Samuel-Élie Lesage

## **RÉVISION**

Louis-Philippe Véronneau  
Céline Hecquet  
Jeanne Reynolds  
Nadia Lafrenière  
Jean-Michel Savard  
Missila Iza  
Pier-Yves Champagne

## **MISE EN PAGE**

François Desroches

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....2

## **Ce que nous combattons**

La dette.....10

L'État néolibéral.....15

L'économie pétrolière.....22

L'évasion fiscale et la question de l'impôt.....26

## **Ce que nous revendiquons**

Instaurer 11 paliers d'imposition.....32

Augmenter le taux d'imposition des entreprises privées.....35

Abolir le crédit d'impôt sur le gain en capital.....36

Réinstaurer la taxe sur le capital.....37

Lutter efficacement contre l'évasion fiscale.....38

Conclusion.....40

Bibliographie.....41



# INTRODUCTION

Le 19 mars 2015, l'économiste Luc Godbout, président de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, dépose son rapport d'activité. Le volumineux document propose pas moins de 71 recommandations : on y retrouve notamment une hausse de taxe pour l'électricité, la taxation de certains biens de consommation jusqu'à maintenant épargnés comme les livres, des projets de privatisation partielle de sociétés d'État comme Hydro-Québec ou la Société des alcools du Québec (SAQ), des recommandations de compressions budgétaires et, surtout, une baisse des impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises en échange d'une hausse significative de 9,975% à 11 % de la taxe de vente du Québec (TVQ). Les auteurs et auteures du rapport ne s'en cachent pas : l'objectif de la Commission est de proposer des pistes pour atteindre l'équilibre budgétaire et de solliciter davantage les contribuables pour le financement des services publics par le biais de multiples taxes. En définitive, le budget déposé le 26 mars 2015 par le gouvernement s'inspirera très peu des recommandations du rapport, bien qu'il ait salué le travail effectué par Luc Godbout et la Commission. Toutefois, il est fort vraisemblable que les recommandations fiscales du rapport constitueront l'essence du prochain budget gouvernemental, attendu en automne.

Le rapport Godbout ne sort pas de nulle part. Bien au contraire, il s'inscrit dans le même projet politique qui a animé les politiques d'austérité et de privatisation des services publics des gouvernements s'étant succédé depuis au moins les 20 dernières années, projet auquel s'oppose l'ASSÉ. Déjà, en 1996, le gouvernement de Lucien Bouchard avait dirigé d'importants compressions et travaux de refonte des services publics. Même son de cloche en 2003, quand Jean Charest, tout juste élu, organisait la « réingénierie de l'État », en 2010, avec la « révolution tarifaire » ou en 2012, avec la « révolution

culturelle » du financement des services publics. Plus récemment, depuis son élection en 2014, le gouvernement de Philippe Couillard a entamé un colossal programme d'austérité afin de réduire les dépenses gouvernementales et renouer avec l'équilibre budgétaire. Tous les services publics passent au compresseur gouvernemental : éducation, santé, culture, environnement, protection de l'emploi, promotion et défense de l'égalité homme-femme, etc.. Le rapport Godbout, promettant de renouer avec la croissance, de réduire le poids de la dette sur les finances publiques et d'alléger la fiscalité des entreprises, ne prône pas une politique différente de celle des précédents gouvernements. Il propose le même programme d'austérité puisqu'il ne recommande, au fond, qu'*une réduction significative du financement des services publics afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.*

Ainsi, plaidant pour une fiscalité « progressive », les auteures et auteurs du rapport Godbout défendent qu'une augmentation des tarifs pour avoir accès aux services publics serait juste dans la mesure où, en réduisant l'impôt, les contribuables auraient davantage de moyens pour payer. Nous questionnons cette prétendue progressivité, car elle ne fait que déplacer davantage le poids du financement des services publics sur la population, et plus particulièrement sur les revenus moyens et faibles. Il s'agit, en d'autres mots, du principe de l'utilisateur payeur qui implique que les services publics soient consommés comme n'importe quel autre bien ou service, c'est-à-dire selon notre budget et l'importance qu'on leur accorde. Il n'y aurait donc aucune distinction entre le public et le privé, idée essentielle et constitutive du néolibéralisme. Il n'y aurait que des individus qui désirent obtenir le plus de bénéfices possible lorsqu'ils échangent et consomment. Les services publics ne seraient alors que des marchandises vendues à une clientèle désireuse d'être satisfaite.

# INTRODUCTION



Sous ce modèle, on écarte complètement la visée proprement *politique* des services publics, soit d'assurer des conditions d'existence de qualité pour toutes et tous, pour ne considérer que *leur coût et leur efficacité économique*. On assiste donc à une réorientation de la mission de l'État sous le néolibéralisme : celle-ci n'est plus de contribuer à l'émancipation de la population par l'entremise de services sociaux de qualité universellement accessibles, mais plutôt d'être d'abord un acteur économique dont l'objectif est de soutenir l'emploi, les besoins des entreprises et la productivité au travail. Les travaux de la Commission présidée par Luc Godbout sont à cet égard particulièrement représentatifs de cette réorientation. Parmi ses mandats, la Commission avait entre autres comme tâche d'évaluer la pertinence de certains programmes publics et des dépenses fiscales afin de maintenir le cap vers l'équilibre budgétaire.

Pour mener à terme le projet néolibéral, les ténors de la droite économique brandiront compulsivement la menace de la dette publique. Cette dernière serait tellement imposante qu'elle menacerait la croissance économique des entreprises. Pire encore, les dépenses publiques gonfleraient si rapidement qu'elles seraient devenues incontrôlables. Les commissionnaires n'ont cependant pas cru bon voir quel était l'état véritable de la dette ni pourquoi l'État manquait de revenus, ce qui aurait certainement remis en question la pertinence et la valeur de leur exercice. Les ténors du néolibéralisme n'hésitent pas à présenter un portrait catastrophiste de la dette pour mieux légitimer leurs recommandations. Par exemple, les commissionnaires basent leurs calculs sur des coûts prédits pour les services publics plutôt que sur des coûts réels. Or, les coûts réels des programmes publics sont toujours plus faibles que les prédictions budgétaires. Les commissionnaires contribuent ainsi à faire de la dette un monstre qu'ils se proposent ensuite d'éliminer au moyen de l'austérité. Mais surtout,

les commissionnaires omettent de mentionner que, depuis au moins 20 ans, les gouvernements successifs se sont volontairement privés de sommes colossales au moyen de baisses d'impôts et d'abolitions de taxes aux entreprises privées. Sans jamais parler de comment ceci pouvait contribuer à l'endettement de la province, leur argument est toujours resté le même : il est impératif de réduire l'imposition des entreprises privées afin de ne pas les étouffer et limiter leur croissance.

Plutôt, leur programme de réduction des impôts, appât électoral facile, s'est fait sur le dos de la population. La réduction du financement de l'État a en effet amené une perte d'accessibilité aux services publics, mais a aussi soumis ces derniers aux impératifs du marché : pensons seulement à la marchandisation de l'éducation par le truchement du financement privé de la recherche ou des hausses des frais de scolarité. En réduisant le financement des services publics, l'État néolibéral est donc amené à réformer ses services comme s'il s'agissait d'entreprises privées, réduisant encore davantage leur accessibilité, fragilisant les conditions de travail des fonctionnaires et menaçant même sérieusement leur qualité. En manque de financement, la dispensation des services publics se tourne alors de plus en plus vers le privé ou le communautaire, mouvement même encouragé par l'État au nom d'une saine « compétition ». En recommandant de réduire les impôts sur le revenu et d'augmenter les diverses taxes à la consommation, le rapport Godbout ne fait qu'encourager cette réorientation.

Paradoxalement, par rapport à l'état soi-disant alarmant de la dette publique, le gouvernement libéral finance d'importants projets de transport et d'exploitation des hydrocarbures et des ressources minières, sans considérer leurs coûts sociaux et



# INTRODUCTION

environnementaux. Ainsi, on apprenait récemment que le gouvernement du Québec a donné près de 1,7 G\$<sup>1</sup> aux minières en subvention depuis au moins 12 ans. Or, pour la même période, ces dernières n'auraient versé que 300 M\$<sup>i</sup> en redevances. Ceci est tout à fait cohérent avec la nouvelle mission de l'État néolibéral : celui de soutien actif au marché. Finalement, « désireux de protéger ses revenus », l'État néolibéral fait la chasse aux pertes d'argent, comme le travail au noir, et promet de lutter contre l'évasion fiscale. Ironiquement, son propre régime fiscal complaisant avec les grandes entreprises privées fait pratiquement du Québec un paradis fiscal.

Pour la pensée néolibérale, la politique devient ainsi une affaire de « bonne gouvernance » calquée sur le modèle de l'entreprise privée : l'État doit être efficace, rentable, et surtout investir là où ça rapporte, c'est-à-dire dans la création d'emplois et le soutien à l'innovation des entreprises privées. Les technocrates entendent diriger l'État au nom d'une science dont eux seuls et elles seules possèderaient la compréhension : il n'est dès lors question que de « rigueur », de « nécessité » et de « sacrifice ». L'austérité budgétaire est leur moyen d'action : les multiples compressions amènent nécessairement l'État à dépendre davantage du privé et du marché pour continuer à offrir des services publics. Le rapport Godbout n'est, au final, qu'une pièce dans ce casse-tête complexe, mais il est particulièrement représentatif du dogme que nous dénonçons. En transposant l'effort fiscal sur les épaules des contribuables, les recommandations du rapport Godbout concrétisent un rapport marchand aux services publics. Quelle que soit la forme que prendra le prochain budget du gouvernement, nous ne devons pas être surpris et surprises :

il proposera la poursuite de son programme d'austérité et de privatisation des services publics. La population, elle, continuera de souffrir de ces programmes, et on s'acharnera à dire que c'est pour son bien.



Face à cela, l'ASSÉ se prépare cette année à une nouvelle campagne de grève pour dénoncer l'austérité du gouvernement libéral et exiger un réinvestissement massif dans les services publics. *Car l'austérité n'est pas une fatalité, mais bien un choix idéologique qu'il est possible de renverser.* Pour mener cette campagne, nous avons fait le pari de revendiquer des alternatives fiscales qui permettraient à l'État québécois d'obtenir des revenus importants pour financer adéquatement les services publics. Il faut surtout voir que *ces revendications fiscales sont aux antipodes de l'austérité budgétaire et de l'idéologie néolibérale qui la sous-tend* : si elles étaient instituées, cela mènerait à la défaite de l'austérité. Plutôt que d'espérer que le soutien au secteur privé permette de créer des richesses, nous croyons que le rôle des institutions publiques est de protéger la population des effets des inégalités sociales. En opposition aux recommandations fiscales de Luc Godbout et des autres ténors du néolibéralisme, nous exigeons que l'État impose davantage les plus nanti-e-s et les entreprises privées afin que ces dernières contribuent réellement selon leur « juste part ».

Depuis la grève étudiante de 2012, l'ASSÉ a dénoncé les politiques d'austérité et la privatisation des services publics. La campagne annuelle de 2013-2014 a réussi à mettre de l'avant le thème de l'austérité dans l'espace public. L'argumentaire annuel, *À qui profite l'austérité budgétaire*, dressait alors une recension des différentes compressions

# INTRODUCTION



budgétaires et dénonçait leurs conséquences inévitables sur la population. Il exposait également que les politiques économiques suivant la crise économique de 2008 ont eu pour effet de creuser l'écart entre les riches et les pauvres, plutôt que de renouer avec une croissance économique forte. Quand à la campagne annuelle de 2014-2015, elle a défendu l'importance de services publics bien financés et accessibles pour le bien être et l'émancipation de la population. L'argumentaire annuel, *Évolutions des services publics au Québec : Enjeux et perspectives*, avait dressé l'historique de ces services et s'était penché sur leurs différentes réformes tarifaires et de privatisation, soit la Nouvelle gestion publique.

S'appuyant sur ce travail important, l'argumentaire annuel 2015-2016 s'intitule *Vers la défaite de l'austérité*. Alors que les recommandations fiscales du rapport Godbout instituent un rapport marchand aux services publics et poursuivent le programme d'austérité du gouvernement libéral, nos revendications fiscales ont pour objectif d'y mettre un terme et de remettre au premier plan les responsabilités sociales de l'État. Il se divise en deux parties. Premièrement, nous proposons une vision d'ensemble de l'austérité, en déconstruisant l'argument de la dette et en critiquant trois phénomènes politiques qui s'inscrivent dans notre combat : la privatisation de l'État, l'économie pétrolière et l'évasion fiscale. Par la suite, nous présentons dans le détail les cinq revendications fiscales de l'ASSÉ, soit :

- l'instauration de 11 paliers d'imposition pour les particuliers;
- l'augmentation de 11 % à 15 % du taux d'imposition pour les grandes entreprises;
- l'abolition des crédits d'impôt sur le gain en capital;
- l'institution d'une taxe sur le capital;
- un durcissement de la lutte contre l'évasion fiscale.

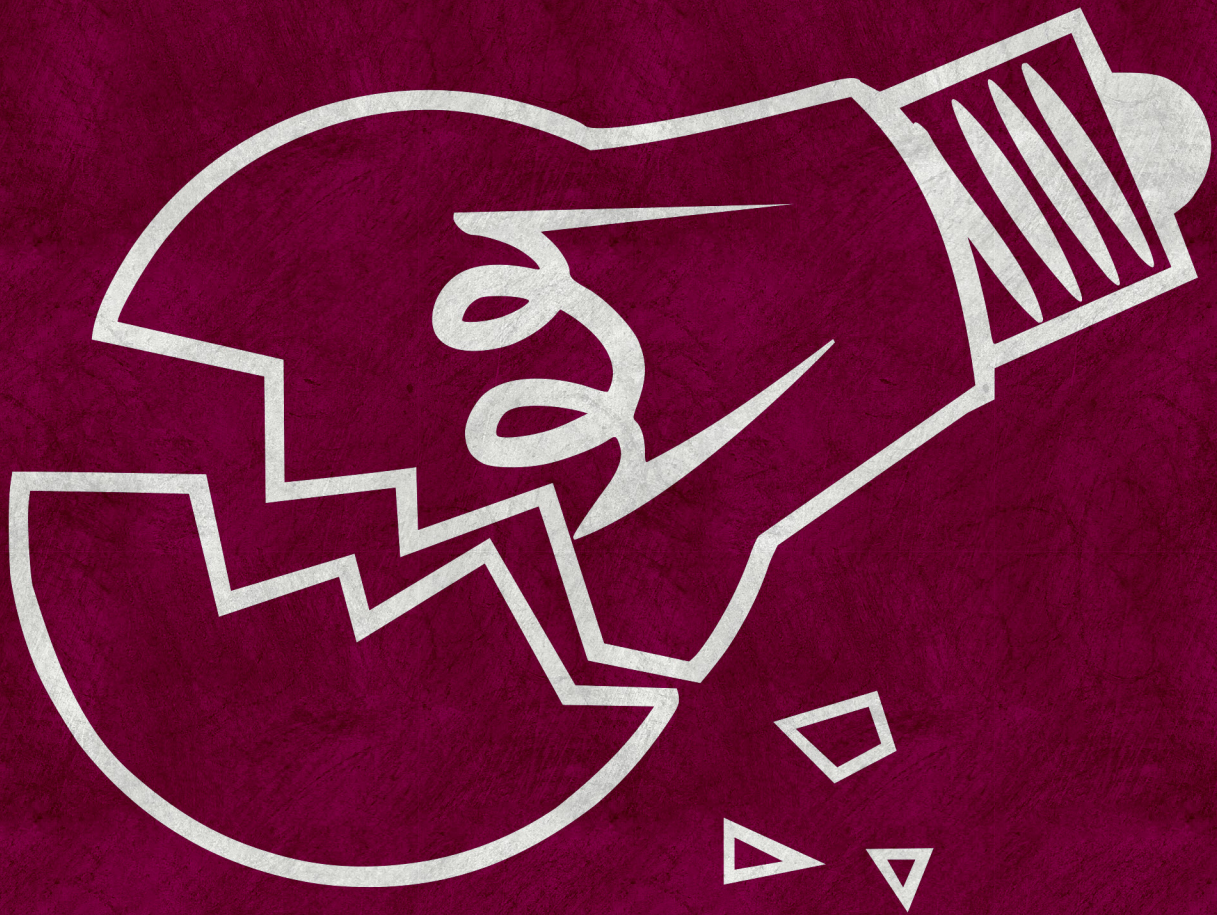
Au final, nous espérons que cet argumentaire sera utile pour les efforts de mobilisation cet automne pour convaincre la population étudiante de la légitimité de nos revendications et contribuer à mettre en place un rapport de force puissant contre le projet politique mortifère du gouvernement.

Bonne lecture.





**CE QUE NOUS**



**COMBATTONS**



# LA DETTE

« Une véritable psychose du remboursement de la dette publique a envahi le Québec. »

Louis Gill

Depuis la fin des années 90 avec le gouvernement de Lucien Bouchard, la dette publique a pris une place considérable au sein des débats au Québec, à un point tel qu'on nous la présente dorénavant comme un monstre incontrôlable qu'il faudrait au plus vite maîtriser – c'est d'ailleurs ce dernier qui a introduit l'objectif du déficit zéro. Depuis le mandat de Lucien Bouchard à la fin des années 90, la dette publique a pris une place considérable dans le débat public québécois. Le premier ministre a d'ailleurs introduit l'objectif du « déficit zéro » qui a mené à la présentation actuelle de la dette comme un monstre incontrôlable qu'il faudrait au plus vite maîtriser. L'importance qu'on accorde à la dette, tant dans les médias qu'au gouvernement, est largement exagérée. Alors que certains lobbies dépeignent un portrait alarmant de la situation québécoise, allant jusqu'à comparer l'état des

finances publiques du Québec à celle de la Grèce, un examen sérieux de la situation démontre qu'elle est loin d'être aussi grave qu'on voudrait bien nous le faire croire. En fait, l'idée même de « dette publique » pose problème. Elle semble en effet faire l'objet d'une grande confusion quant à ce qu'elle désigne. De plus, l'importance à lui accorder dans les politiques publiques et le danger qu'elle représente pour la société civile sont souvent exagérés afin de justifier des mesures d'austérité budgétaire.

## Qu'est-ce que la dette et d'où vient-elle?

Une distinction couramment employée dans les débats entourant la dette publique est celle de la « bonne » et la « mauvaise » dette. La « bonne » dette représente les dettes contractées pour l'investissement, comme la construction d'infrastructures, tandis que la mauvaise dette correspond aux dépenses courantes, comme le fait de s'endetter pour payer les salaires de la fonction publique – on la nomme aussi *la dette d'épicerie*. Si ces concepts sont forcément réducteurs, leur examen ainsi que leur réappropriation permettent

### DETTE BRUTE, DETTE NETTE ET DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS

Plusieurs dénominations de la dette existent.

1. **La dette brute** représente « la somme de la dette émise sur les marchés financiers et des engagements du gouvernement à l'égard des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs de ses employés, dont on soustrait le solde du Fonds des générations »<sup>ii</sup>. La dette brute est évaluée selon le Ministère des finances du Québec (MFQ) à environ 206G\$.

2. **La dette nette** représente la dette brute moins l'ensemble des actifs non financiers que possède le gouvernement, comme les sociétés d'États telle Hydro-Québec. La dette nette est évaluée par le MFQ à environ 190 G\$.

3. **La dette représentant les déficits cumulés** correspond à un montant présenté par le gouvernement comme la somme des précédents déficits budgétaires – il s'agit de ce qu'on nomme « la mauvaise dette ». Cette dette est évaluée par le MFQ à environ 126 G\$.

Source : Ministère des finances du Québec, « La dette du Québec », 31 mars 2015, <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=36&contn=324> (6 août 2015).

# LA DETTE



de réfuter l'argumentation des « lucides ». Par exemple, pour certains et certaines d'entre eux et elles, comme l'Institut économique de Montréal (IEDM), il s'agit de calculer la *dette brute* en y ajoutant celle du secteur public (sociétés d'État, universités, municipalités, etc.) tout en refusant de prendre en compte les actifs financiers et immobiliers du gouvernement et des organismes qui relèvent de ce dernier (la bonne dette). C'est la méthodologie derrière l'alarmant compteur de la dette du Québec qu'on trouve sur le site internet de l'IEDM, et qui affiche, en date du 25 juillet 2015, un montant d'environ 275 G\$<sup>iii</sup>. Bien évidemment, ce chiffre présente un portrait de la dette dénué de toute crédibilité.

Le Ministère des Finances du Québec (MFQ), pour sa part, évalue la dette brute à 206 G\$ de dollars et en retranche tous ses actifs pour obtenir *la dette représentant les déficits cumulés*, soit 126 G\$ de dollars<sup>iv</sup>. Cependant, ce montant alarmant est contesté. Selon une étude menée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) en 2014, la dette due aux précédents déficits budgétaires serait plutôt de 50 G\$, soit 32 % de la dette nette<sup>v</sup>. L'erreur du gouvernement résulterait de l'inclusion dans la dette représentant les déficits cumulés du solde non-amorti des investissements passés. L'amortissement financier est une pratique gouvernementale courante qui consiste à répartir dans le temps le coût d'un investissement. Le solde non amorti, pour sa part, correspond au montant qu'il lui reste à payer sur ce même investissement.

Par exemple, si le gouvernement entreprend la construction d'une autoroute, celui-ci doit s'endetter pour lancer le projet. Il pourra alors amortir cet endettement en l'échelonnant sur une période suffisamment longue pour assurer son remboursement complet. Cette période devrait normalement correspondre à la durée de vie utile de l'investissement (dans le cas de l'autoroute,

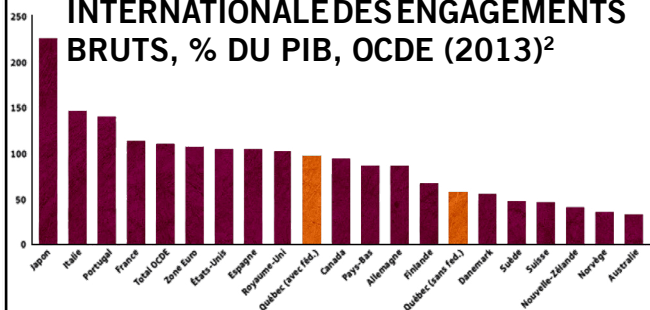
à la période de temps ne nécessitant pas de réparations). Le solde non-amorti correspond donc au reste de l'investissement à rembourser sur la période prévue. Ainsi, dans le cas de l'autoroute, si un investissement coûte 10 M\$ amorti sur 10 ans, le solde non-amorti au bout de 5 ans (en supposant que l'investissement soit remboursé à raison de 1 M\$ par année) serait de 5 M\$. Ce que cet exemple démontre, c'est que le remboursement d'une part importante de la dette est déjà planifié d'avance par le gouvernement, donc amortie. En d'autres mots, *il s'agit d'un investissement*, contrairement aux déficits budgétaires qui résultent d'un déséquilibre entre les revenus et les dépenses. Ainsi, en incluant le solde non-amorti des investissements dans son calcul de *la dette représentant les déficits cumulés*, le gouvernement du Québec procède à un détournement des faits et gonfle la part de la *mauvaise dette*.

Lorsque l'on compare la dette québécoise à celle d'autres États, on s'aperçoit que les finances publiques du Québec sont loin de causer un surendettement. Par exemple, le Québec fait bonne figure lorsque comparé aux autres États membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). L'OCDE calcule la dette des nations sur la base de leurs engagements bruts, soit la dette brute et les entités qui dépendent des gouvernements (telles que les municipalités et les universités) en excluant toutefois les régimes de retraite et les sociétés d'État. Comme on peut le voir dans le graphique 1, le Québec se situe dans une situation avantageuse, avec ou sans sa part de la dette fédérale, puisque son taux d'endettement est, dans le pire des cas, légèrement inférieur à la moyenne.



# LA DETTE

**GRAPHIQUE 1 : COMPARAISON INTERNATIONALE DES ENGAGEMENTS BRUTS, % DU PIB, OCDE (2013)<sup>2</sup>**



Source : OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE volume 2014, numéro 1, tableau 32; Gouvernement du Québec, Comptes publics, 2014; et Ministère des Finances du Canada, Tableaux de références financières - 2013, calculs des auteurs.

## Envers qui sommes-nous endetté-e-s?

En n'expliquant pas envers qui le Québec est endetté, le gouvernement renforce l'idée que *des huissiers de banques étrangères sont à nos portes*. Un scénario-catastrophe souvent évoqué est celui d'une soudaine décote du Québec au sein des institutions financières, ce qui aurait un effet dévastateur sur l'économie du Québec. Il faut cependant comprendre qu'il y a peu de chances que cela arrive: comme on l'a vu plus haut, la dette publique québécoise est loin d'être dramatique. Par ailleurs, les États constituent des emprunteurs de choix, du fait que des milliers de contribuables garantissent leur stabilité. En d'autres mots, il ne faut pas se laisser leurrer par les paroles de Philippe Couillard quand celui-ci dit que les agences de notation « *contrôlent les finances publiques qu'on le veuille ou non. C'est comme votre banquier, votre hypothèque qui détermine votre taux d'intérêt* »<sup>vi</sup>. En agissant de la sorte, le gouvernement du Québec donne les clés du pouvoir aux créanciers, renonce à sa souveraineté et évacue sa mission première, soit de redistribuer les richesses et de financer adéquatement les services publics.

Dans les faits, il importe de rappeler que la vaste majorité des obligations québécoises est détenue par des agents économiques internes au Québec ou au Canada<sup>vii</sup>. 28,4 G\$ de dollars de la dette consistent en fait en des pensions de retraite dues aux employé-e-s de l'État<sup>viii</sup>. Cette dette n'appartient donc pas à des intérêts privés et n'est pas illégitime, car elle a été achetée par les cotisations des travailleuses et des travailleurs<sup>ix</sup>. De plus, on sait aussi que 27 G\$ de dollars de la dette québécoise sont détenus par la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ)<sup>x</sup>. Ces deux montants correspondent à environ 29 % de la dette et sont directement contrôlés par l'État québécois<sup>xi</sup>. Pour le reste, on estime à 56 % la dette détenue par des institutions et des particuliers et particulières québécois et québécoises ou canadiens et canadiennes. Aussi, 15 % sont probablement possédés en dehors du Québec ou du Canada<sup>xii</sup>. En d'autres mots, la dette publique québécoise correspond avant tout à une somme d'investissements contrôlées majoritairement par les institutions civiles québécoises et canadiennes : nous ne sommes plus du tout dans les scénarios d'horreur prophétisés par ces « lucides » plus soucieux d'adapter la réalité à leur idéologie, plutôt que de la soumettre à l'épreuve des faits.

## Crise des dépenses ou crise des revenus?

Si nous avons précédemment abordé la question des investissements et de la provenance de la dette publique, il reste qu'une part non-négligeable de celle-ci consiste en des déficits, c'est-à-dire des déséquilibres entre les dépenses et les revenus de l'État. En fait, il est souvent mis de l'avant par les lobbies de la droite que les programmes sociaux ne constituent qu'un vaste et croissant gouffre financier. S'appuyant sur cette idée, on associe l'accroissement de la dette

2- Le graphique est une reproduction tirée de la publication de l'IRIS État de la dette du Québec 2014, par Francis Fortier et Simon Tremblay-Pépin, disponible à l'adresse suivante :

# LA DETTE



publique à une prétendue crise des dépenses : « *il faut s'attaquer aux causes structurelles qui nous entraînent vers des déficits récurrents, et reconnaître que l'État a un problème de dépenses, et non de revenus* »<sup>xiii</sup>, nous dit-on. En contrepartie, il est facile de constater que le Québec s'est depuis les 20 dernières années graduellement privé de ressources financières importantes en accordant tout un panel d'allègements fiscaux aux entreprises et aux mieux nanti-e-s, comme on le voit au tableau 1.

**TABLEAU 1 :  
QUELQUES MESURES DE LA DERNIÈRE  
DÉCENNIE S'ÉTANT AVÉRÉES PLUS  
COÛTEUSES QUE LA GRATUITÉ SCOLAIRE<sup>xiv</sup>**

MESURES	BUDGET	PARTI AU POUVOIR	COÛT
Indexation des paliers d'imposition	2000-2001	Parti Québécois	2 G\$
Réduction des taux d'imposition	2001-2002	Parti Québécois	1,2 G\$
Réduction d'impôt	2006-2007	Parti Libéral du Québec	950 M\$
Élimination progressive de la taxe sur le capital	2007-2008	Parti Libéral du Québec	890 M\$

Il est tout naturel que le gouvernement du Québec se retrouve dans l'obligation d'enregistrer des déficits budgétaires. Toutefois, contrairement à ce qu'on veut bien nous faire croire, ce n'est pas parce que le gouvernement se retrouve dans l'obligation de maintenir des programmes sociaux largement trop coûteux, mais plutôt parce qu'il s'est départi d'une bonne partie de ses revenus au cours des 20 dernières années.

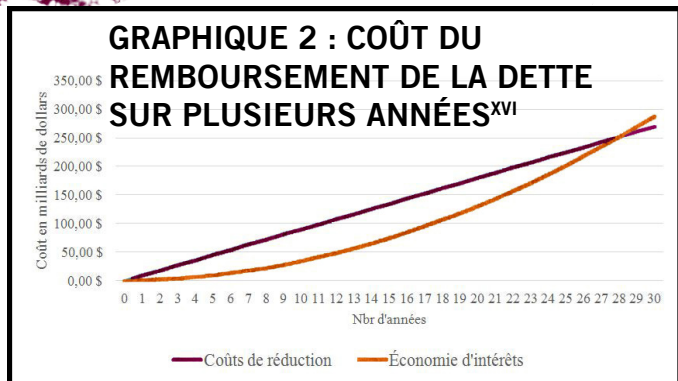
## Faut-il nécessairement rembourser la dette?

La question devrait plutôt concerner la possibilité de ne pas s'en préoccuper. Une dette, forcément, apparaît comme un fardeau pour quiconque la contracte. C'est le cas pour un individu ou pour une famille. Pourtant, cette logique est inapplicable à un État. Les dynamiques internes aux ménages ne sont pas les mêmes que celles des États ; les parallèles que l'on dresse entre ces deux acteurs sont infondés. Dans les faits, alors qu'il est sain pour un ménage d'éviter l'endettement, un État ne peut fonctionner sans. On a vu entre autres, plus haut, la manœuvre comptable de l'amortissement qui permet aux États d'investir en échelonnant le remboursement de leurs investissements. Aussi, les régimes de retraite des travailleurs et des travailleuses engendrent des revenus. À vrai dire, cet endettement agit à titre de levier économique, au sens où il est la plupart du temps lié à un investissement qui engendre des retombées économiques au niveau national et assure le maintien des services publics.

Malgré tout, on trouvera toujours des voix qui défendront l'importance de rembourser la dette afin d'atténuer le poids des intérêts sur cette dernière – autrement dit, d'effectuer des économies d'intérêts sur la dette. Pourtant, des économistes comme Louis Gill ont démontré l'absurdité du remboursement impératif de la dette<sup>xv</sup>, idée exprimée par le mythique « déficit zéro ». En effet, les périodes caractérisées par les plus grandes diminutions du poids de la dette ont aussi été des périodes de forte croissance économique et ce, non en raison d'un remboursement soudain de la dette, mais plutôt d'un accroissement des richesses produites par le pays. À la lumière de cela, la ligne à suivre serait de continuer à investir pour maintenir le financement adéquat des services publics.



# LA DETTE



Ainsi, Louis Gill expose que les sommes investies pour rembourser la dette et réduire les effets des intérêts sur son accroissement – les coûts de réduction – ne donnent des effets positifs qu’après 28 ans de remboursement continu. En d’autres mots, ce n’est qu’après 28 ans d’austérité et de remboursement accéléré de la dette que nous pourrions espérer la voir réduite significativement, à supposer même que l’économie n’ait pas stagnée ou soit entrée en récession à cause des mesures d’austérité. Le graphique 2 illustre cela<sup>xvii</sup>. Le remboursement à tout prix de la dette est un projet politique qui ne tient pas la route puisqu’il ne permet pas d’effectuer des économies d’intérêt substantielles qui justifient le montant dédié au remboursement de la dette. En somme, un investissement massif dans les services publics aurait des effets bénéfiques beaucoup plus rapides et certains que la mise à exécution cavalière d’un projet d’austérité tentant de museler la dette.

# L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL



Au cours des dernières décennies, le rôle de l'État a drastiquement changé, passant d'un État-providence faisant la promotion des services publics, à un État néolibéral qui s'ancre de plus en plus ouvertement dans une logique de marché. Loin de se contenter des hautes sphères politiques, cette logique a également imprégné les rouages mêmes du gouvernement, c'est-à-dire l'administration. En effet, c'est en s'appuyant sur la doctrine de la Nouvelle gestion publique (NGP) que l'on a pu mettre en place d'importantes réformes dans le gouvernement et les services publics depuis les années 1980. La mise en application de cette doctrine administrative permet d'« *introduire du marché au sein même des organisations de l'État-providence*<sup>xviii</sup>. » Il faut comprendre que le but idéologique de cette doctrine est de transformer le rôle de l'État « *au bénéfice d'intérêts économiques particuliers, et donc en opposition à la culture de service public*<sup>xix</sup> ». Avec cette « gouvernance », l'État et ses services publics sont donc mis en vente progressivement au profit du secteur privé et au détriment des plus démunis.

Avant même que les services soient littéralement privatisés, ceux-ci sont d'abord formatés afin de répondre aux critères du secteur privé, comme la rentabilisation permettant de tirer une « marge de profit » satisfaisante. La mission des institutions publiques est détournée dans une perspective de rentabilité des programmes. Celles-ci n'ont plus pour fin d'offrir des services accessibles, abordables et de qualité pour tous et toutes, comme c'était le cas avec l'État providence, mais doivent plutôt miser sur *l'efficacité et l'efficience*. Pour y parvenir, on importe des modèles de gestion des entreprises privées et on évalue la performance des services publics sur la base de quotas quantifiables. En procédant de la sorte, il est possible pour les *managers* de « rationaliser » les services, c'est-à-dire de constamment travailler à les optimiser et à les rendre les plus performants possible – bien souvent au détriment

des employé-e-s et de leurs conditions de travail. À terme, on espère économiser dans les dépenses, et la plus-value dégagée pourra être réinvestie pour constamment optimiser l'administration du service public : exactement comme s'il s'agissait d'une entreprise privée.

Un tel processus mène à la marchandisation des services publics : à vouloir calquer le modèle de l'entreprise privée dans le secteur public, la recherche de l'efficacité et de l'efficience deviennent la fin en soi de la fonction publique. *Exit* la qualité des services. Ce qui compte désormais, c'est la quantité de services offerts et les coûts de chacun d'entre eux. C'est d'ailleurs dans le but de minimiser les coûts et de maximiser les bénéfices que sont introduits, dans le cadre des réformes de la NGP, une panoplie de systèmes de vérification des politiques publiques et de reddition de compte qui, au final, ne font qu'embourber les administrations. Afin de contrôler ces mécanismes, on assiste à une multiplication des responsables administratifs (directeurs, directeurs généraux, sous-ministres adjoints, sous-ministres, etc.) qui sont garants du bon fonctionnement de ce système, créant du coup des hiérarchies administratives complexes et difficiles à démêler.

## La gouvernance est antiféministe

La logique managériale de la gouvernance remet en question des avancées effectuées depuis les années 1970, moment où certaines mouvances féministes ont été institutionnalisées par l'État québécois ainsi que par bien d'autres pays occidentaux<sup>xx</sup>. Alors que le mouvement féministe est un mouvement émancipateur motivé par l'égalité entre les hommes et les femmes et portant des idéaux de justice sociale et de solidarité, la gouvernance adopte une approche coût-bénéfice qui entre en direct contradiction avec ces idéaux. En



# L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL

effet, avec l'avènement du discours managérial, on a priorisé dans les politiques publiques des choix de marché, au détriment des objectifs de justice sociale<sup>xxi</sup>. Ce changement du rôle de l'État et de la perspective des politiques publiques entre en contradiction avec les aspirations féministes de liberté économique, sociale et politique des femmes par rapport aux hommes et de lutte contre les structures de domination sociales et économiques telles que le patriarcat et le capitalisme. C'est dans cette perspective que des compressions sont effectuées dans le financement des organismes ayant une mission féministe et qui sont considérés à la fois comme coûteux, peu rentables, voire inutiles.

Sur ce point, il est pertinent de s'interroger sur l'antiféminisme, et plus particulièrement celui qui a cours au sein de l'État. Si l'on peut définir de manière large l'antiféminisme comme « *tout geste (action ou discours) individuel ou collectif qui a pour effet de ralentir, d'arrêter ou de faire reculer le féminisme*<sup>xxii</sup> », on peut croire que l'appareil étatique peut être antiféministe lorsque des actions ou des gestes sont posés par des agents ou des organismes de celui-ci, qui ralentissent, arrêtent, voire font reculer les avancées et les acquis féministes. Or, on peut affirmer sans aucune gêne que la gouvernance, dans son calcul désincarné et comptable qui ne prend pas en compte les enjeux de justice sociale, est antiféministe. En effet, les compressions touchent des domaines de la vie sociale qui sont souvent le résultat de luttes féministes, tels que les garderies, ou encore qui contribuent de manière importante à lutter contre les inégalités économique et de genre, tel que l'éducation. On peut également critiquer les politiques de compression budgétaire qui touchent des domaines dont les femmes bénéficient le plus, tel que le support financier aux individus, l'aide à la famille et les garderies<sup>xxiii</sup>. Sans

sont si précieux aux femmes, sont également ceux dans lesquels les travailleuses sont présentes de manière bien plus importante que les travailleurs<sup>xxiv</sup>. Les femmes sont donc doublement touchées par ces politiques : à titre de bénéficiaires des services ainsi qu'à titre d'employées.

Suivant l'intuition de Francis Dupuis-Déri, on peut dire que la gouvernance est antiféministe, « *puisque en coupant le financement des associations de la société civile l'État réduit l'importance des "contre-pouvoirs" féministes, antiracistes, etc.*<sup>xxv</sup> ». Or, en réduisant ces contre-pouvoirs, cela signifie que ceux-ci sont moins présents afin de contrer les discours réactionnaires et antiféministes, permettant du coup à des groupes minoritaires réfractaires au mouvement féministe, tels que les conservateurs religieux et les masculinistes, de faire porter leur voix au sein des instances administratives, précipitant encore plus les programmes d'austérité. Ainsi, c'est à cause de l'importance accordée à ces groupes réactionnaires que l'on peut entendre des discours dans l'espace public exprime que le féminisme est dépassé parce que ses luttes auraient été gagnées et qu'il est maintenant temps de « faire de la place aux luttes des hommes ». Pis encore, au sein du gouvernement même, on donne crédit à ces propos qui sont par la suite véhiculés par certains fonctionnaires entre eux et elles. Plus que jamais apparaît la nécessité d'un mouvement féministe combatif afin de lutter à la fois contre ces discours régressifs et contre la privatisation progressive des services publics qui touche avant tout les femmes.

## Le principe de l'utilisateur-payeur

Avec l'établissement du rapport marchand aux services publics qui s'instaure sous la NGP, il semble tout naturel d'instaurer une nouvelle façon de payer pour ceux-ci. Puisque les services publics sont désormais considérés comme n'importe quel autre bien ou service, il paraît donc



# L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL



évident que les utilisateurs et utilisatrices doivent payer pour ceux-ci comme ils et elles le feraient pour n'importe quel autre bien et service. Ainsi, le principe de l'utilisateur-payeur signifie qu'afin de recevoir des services jugés comme publics (tels que l'utilisation d'une route), il faille payer un « droit ». Cela signifie que les citoyennes et les citoyens paient doublement pour ce service : une première fois à travers des impôts et des taxes, et une seconde fois lors de l'utilisation de l'infrastructure. Cette tarification de plus en plus importante de nos services publics correspond directement à la logique managériale qui détourne l'État de sa mission première, c'est-à-dire offrir des services publics de qualité et accessibles pour tous et toutes. Avec de telles orientations, c'est le filet social ainsi que les mécanismes de redistribution de la richesse qui s'étiolent peu à peu au point de devenir inexistantes. Par ailleurs, rappelons-nous que lors de la lutte contre la hausse des frais de scolarité, l'un des arguments principaux invoqués était justement la critique du principe de l'utilisateur-payeur.

Or, cette situation de tarification croissante des services publics survient au moment même où les gouvernements successifs procèdent à des allègements fiscaux aux citoyens, mais surtout aux entreprises. Cette situation n'est pas une simple coïncidence : le principe de l'utilisateur-payeur est opposé à l'imposition sur le revenu. En effet, l'imposition est un moyen de récolter les recettes de l'État de manière à pouvoir redistribuer les richesses dans la société par le biais de services publics et accessibles à tous et toutes, tandis que la tarification et le principe de l'utilisateur-payeur privilégient le mode de paiement à chaque utilisation des services selon une logique marchande et individualisée qui favorise les plus riches au détriment des plus démunis. Il s'agit d'une forme de fiscalité régressive<sup>xxvi</sup>, c'est-à-dire une fiscalité qui décroît à mesure que les salaires augmentent. En d'autres termes, l'accès aux

services publics va coûter bien plus cher aux plus démunis, en proportion de leur revenu.

## Le mythe de l'État trop lourd

Régulièrement, les animateurs et animatrices des radio-poubelles ressortent la même rengaine : l'État serait trop lourd, les fonctionnaires seraient tous paresseux et toutes paresseuses et tout cela coûterait bien trop cher. Pis encore, les coûts augmenteraient à un tel point qu'ils seraient sur le bord de devenir incontrôlables. Sous prétexte de réduction des dépenses publiques, on diminue donc de plus en plus le nombre de fonctionnaires et de travailleuses de la fonction publique. Or, plutôt que d'engendrer de réelles économies, procéder de la sorte augmente les coûts. Il ne s'agit en fait que d'une autre voie pour privatiser progressivement les services publics.

Déjà, sous le gouvernement Charest, pour deux employés qui partaient à la retraite, l'administration publique n'en engageait qu'un nouveau ou une nouvelle. Sous les gouvernements Marois et Couillard, cette proportion a baissé encore davantage<sup>xxvii</sup>. Avec ce vide créé dans les effectifs de la fonction publique, le gouvernement doit faire affaire avec le privé en embauchant à contrat des consultants et des consultantes, ou encore en sous-traitant des tâches. Les premiers sont souvent payés plus que le double, voire le triple ou plus qu'un professionnel ou une professionnelle qui aurait pu se charger du même travail aurait eu comme salaire. Pensons notamment au cas du CHUM où, en 2014, l'administration avait embauché un consultant privé alors que l'hôpital avait gelé l'embauche de professionnels de la santé<sup>xxviii</sup>. Quant à la sous-traitance, celle-ci a aussi tendance à coûter en définitive beaucoup plus chère que prévue. Par exemple, le Syndicat de la fonction publique du Québec



# L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL

(SFPQ) rapportait que de nombreux contrats en informatique qui avaient été sous-traités au privé avaient coûté le double des estimations<sup>xxx</sup>. Ainsi, la prétendue économie se traduit en perte encore plus grande.

De plus, en réduisant le nombre de fonctionnaires, le gouvernement se prive d'une expertise importante. Effectivement, c'est cette expertise qui lui permet de prédire l'évolution des dépenses publiques et donc de contrôler ses programmes. À mesure qu'il dépend du privé pour administrer et offrir des services publics, comme le recommande la doctrine de la NGP, l'État perd cette expertise et les dépenses deviennent de moins en moins surveillées et prévisibles – en définitive, elles augmentent.

## Les partenariats publics-privés

Les partenariats publics-privés (PPP) sont « un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des entreprises privées pour financer et gérer un équipement assurant ou

*contribuant au service public<sup>xxx</sup> ». Des exemples de PPP sont, dans le secteur de la santé, le projet du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et celui du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) , mais également, dans le secteur de l'immobilier, celui de l'Îlot voyageur, ou encore celui de l'autoroute 25, dans le secteur des transports. Évidemment, les projets sont variés et peuvent toucher des domaines de l'action publique bien plus vastes.*

Ces PPP sont vantés par les tenants de la doctrine de la NGP comme étant un modèle de collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Selon ceux-ci, un PPP permet de répartir les risques liés à la construction et à la gestion d'une infrastructure offrant des services entre les partenaires publics privés. Pour ce faire, l'État doit mettre en place un processus d'appels d'offres qui « *obligent les pouvoirs publics à développer des critères objectifs de performance à l'aide desquels ils pourront évaluer les partenaires privés, un exercice qui améliore en soi la qualité des services rendus<sup>xxxii</sup> »*. De plus, toujours selon les défenseurs des PPP, la concurrence permettrait de meilleurs services publics. Ce que l'on omet toutefois de dire,

## L'ÉCHEC DES PPP

En 2014-2015 dans l'argumentaire *Évolution des services publics : enjeux et perspectives*, l'ASSÉ écrivait au sujet des PPP : « ... De plus, comme les partenaires du privé seraient choisis au terme d'un appel d'offre, on ne pourrait qu'attendre que les meilleurs services possible. Mais nulle part dans son mémoire sur les PPP l'IEDM n'arrive à confirmer que les PPP permettent d'engendrer des économies substantielles, et le mémoire tombe dans la platitude en invoquant la « valeur ajoutée » que la formule du PPP permettrait de donner aux services de santé. En fait, aujourd'hui, on voit bien qu'il s'agit du contraire. Le coût du PPP n'a cessé d'augmenter drastiquement, à un tel point qu'il en coûtera le double aux contribuables au terme des 30 ans que durera l'entente que s'il avait été entièrement financé par les pouvoirs publics. De plus, le gouvernement devra commencer à rembourser cette année la dette contractée au privé pour la construction du CHUM et du CUSM, le Centre universitaire de santé McGill, lui aussi construit en PPP. En fait, le remboursement de ces deux PPP constitue à lui seul 69 % des différentes dettes du [Ministère de la Santé et des Services Sociaux], soit une augmentation de 13,2 % en une année des dettes contractées par le ministère... » .

# L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL



c'est qu'il est difficile de développer des critères objectifs de performance sans une expertise soutenue dans le domaine de l'administration publique. En effet, depuis de nombreuses années, à cause des compressions budgétaires successives, les salaires des employés du secteur public ont stagné, permettant du coup à ceux du secteur privé de devenir plus intéressants pour les professionnelles et les professionnels. Cela a contribué à un exode des travailleurs et travailleuses de la fonction publique vers le privé. Cette situation fait en sorte que plusieurs ministères, comme le Ministère des Transports du Québec (MTQ), ont perdu toute leur expertise en mesure d'évaluer la qualité des soumissions faites par les entreprises privées et après la signature du contrat, pour évaluer la qualité et l'avancement des travaux. Dans ces circonstances, il est donc évidemment plus facile pour une entreprise privée d'abuser des deniers publics.

## Privatisation

Si le rapport marchand aux services publics qu'introduit la NGP contribue à l'acceptation du principe de l'utilisateur-payeur, il faut être conscient que ce travail de sape sociale n'a pas pour but de se contenter d'imposer la tarification progressive des services publics. En effet, la privatisation est l'objectif ultime du projet de marchandisation des services publics. Elle consiste à la vente des actifs de l'État au privé. Il s'agit d'un transfert de la propriété de ces actifs publics à une ou des entreprises privées. Alors que les PPP constituent une privatisation à petit feu des services publics, dont la mission est graduellement modifiée pour embrasser une vision managériale, et que le principe de l'utilisateur-payeur introduit subtilement un rapport marchand à ceux-ci, la privatisation consiste en une remise en question directe du rôle de l'État.

Le cycle de la privatisation est simple : D'abord, le gouvernement réduit les impôts des entreprises et des citoyens et des citoyennes, il perçoit donc moins de recettes fiscales, ce qui signifie qu'il y a moins d'argent à investir dans les services publics. À cause de ce manque à gagner, il ne peut poursuivre tous les services qu'il offre et les maintenir tous au même niveau de qualité. Il « doit » donc se désinvestir de certains d'entre eux, les plus stratégiques en premier, au profit du secteur privé. La répétition de ce cycle depuis de nombreuses années, a fait en sorte de réduire graduellement la taille du secteur public, de même que la qualité des services restants<sup>3</sup>. La compréhension de ce stratagème est impérative afin de s'opposer de manière effective au projet politique et économique du gouvernement.

## L'éducation face à la Nouvelle gestion publique

En éducation au Québec, la NGP se concrétise par l'adoption d'une approche comptable, laquelle s'appuie « *sur des indicateurs de résultats et des données statistiques permettant de jauger et d'évaluer la performance des écoles, mais aussi des élèves, puis, finalement, du personnel des établissements scolaires*<sup>xxxiii</sup> ». Bien que cette approche quantitative puisse donner l'illusion de posséder « *une vision claire, incontestable, puisque chiffrée, scientifique*<sup>xxxiv</sup> », de nombreux effets pervers se ressentent. Pis encore, aucun résultat probant n'a pu être noté<sup>xxxv</sup> à la suite de la mise en place de ces réformes administratives en éducation.

Cette collecte de données a pris à plusieurs égards le pas sur le souci accordé aux élèves et à la transmission des connaissances. En effet, depuis

3. Voir l'argumentaire annuel 2013-2014 *À qui profite l'austérité budgétaire ?*, la section sur la stratégie du choc.



# L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL

les réformes administratives de 2002 et 2008, « *les commissions scolaires ont dû embaucher des cadres supplémentaires pour gérer, étudier et analyser toutes les données ramassées, tous les indicateurs utilisés<sup>xxxvi</sup>* », ce qui signifie que ces gens ne sont pas disponibles pour offrir des services aux élèves. Or, « *depuis 2010, plus de six cents millions de dollars de compressions dans le réseau de l'éducation ont été effectués, par vagues successives d'à peu près 200 millions par année<sup>xxxvii</sup>* ». Cette façon de gérer l'éducation amène également une « *mentalité de performance où l'important n'est pas de transmettre des connaissances aux élèves, mais de répondre à la commande de résultats chiffrés<sup>xxxviii</sup>* », lesquels permettent aux commissions scolaires, au ministère et au gouvernement de pouvoir montrer des progrès ou l'efficacité des programmes en éducation. Cette mentalité de performance a aussi pour effet de diminuer le temps d'enseignement accordé aux savoirs considérés par l'approche comptable comme « inutiles », mais qui sont essentiels à la formation des citoyennes et des citoyens de demain, soit la culture générale et les arts<sup>xxxix</sup>.

Même si ce n'est pas encore le cas au Québec, il est à craindre que les écoles et les commissions scolaires ne remplissant pas les objectifs qui leur ont été fixés subissent des conséquences ou des pénalités. En effet, « *la possibilité de mettre en place un système de sanctions et de récompenses est inscrite dans la loi depuis 2008<sup>xl</sup>* ». Cependant, à la lumière des cas de l'Angleterre et des États-Unis, ce système de sanctions et de récompense serait très funeste pour notre système d'éducation. Par exemple, aux États-Unis, une école qui n'arrive pas à atteindre ses objectifs peut se voir imposer un plan de redressement de l'administration sur deux ans, puis si aucune amélioration n'est notée, on peut aller jusqu'à congédier

le personnel et la direction de l'école<sup>xli</sup>. Enfin, si rien ne change, on peut aller jusqu'à fermer l'école<sup>xlii</sup>. Cela impose une pression extrême sur le personnel enseignant et sur les écoles, à un point tel que certaines écoles ont modifié des notes et ont triché afin de répondre aux attentes élevées qui leur étaient fixées<sup>xliii</sup>. Évidemment, ce genre de système de sanction et de récompense va d'abord nuire aux écoles dans les milieux défavorisés qui peinent déjà à remplir les objectifs fixés avec les budgets qui leur sont alloués, tandis que les écoles dans les milieux plus favorisés vont bénéficier de récompenses, élargissant du coup l'écart déjà bien présent entre les riches et les pauvres.

Au niveau postsecondaire, l'approche managériale se fait également sentir par la marchandisation de l'éducation, où celle-ci doit correspondre de plus en plus aux exigences du marché. On emploie également le terme d'« économie du savoir » pour nommer cette réalité qui « *consiste en une nouvelle forme d'accumulation capitaliste qui repose sur l'appropriation privée d'un bien public, le savoir, et sur le détournement des institutions où il est « produit »<sup>xliv</sup>* ». En d'autres termes, sous la doctrine de la NGP, le bien public par excellence, le savoir, est détourné pour correspondre aux besoins du secteur privé pour le profit de celui-ci.

L'une des manifestations de cette économie du savoir, c'est l'externalisation de la recherche et développement (R&D) des entreprises privées dans les universités. En effet, les entreprises privées sont poussées par leurs actionnaires à minimiser les dépenses les plus risquées, dont la R&D en premier lieu. Pour ce faire, les entreprises se tournent vers les universités afin qu'elles effectuent leurs recherches à leur place. C'est par le biais d'« *ententes de partenariat entre les entreprises privées et les universités<sup>lv</sup>* » que ces processus d'externalisation sont possibles. Évidemment, l'État est complice de ces ententes et

# L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL



les facilite, afin que les entreprises privées soient les plus compétitives dans une économie de plus en plus mondialisée. De plus, comme la recherche universitaire est en grande partie subventionnée par l'État, la recherche universitaire qui sert de R&D pour les entreprises peut être décrite comme une façon de socialiser les dépenses et de privatiser les profits.

L'externalisation de la R&D auprès des universités constitue une modification du mandat de celles-ci qui met à mal sa mission originelle, soit la recherche fondamentale ainsi que la transmission des connaissances. En effet, d'une part, la recherche est hiérarchisée entre celle considérée comme « utile » pour la R&D des entreprises, laquelle est généreusement subventionnée par l'État, et la recherche fondamentale, beaucoup moins subventionnée. D'autre part, la transmission des connaissances est mise à mal par l'économie du savoir puisque dans le cadre de celle-ci, il faut « créer » artificiellement une rareté des connaissances, c'est-à-dire en restreindre l'accès pour leur donner une valeur économique<sup>xvii</sup>. Cette monopolisation du savoir au sein de groupes très restreints constitue donc réellement un frein pour la transmission des connaissances aux étudiants et étudiantes.

Une autre manifestation de la NGP dans l'éducation postsecondaire est l'assurance-qualité, « une mesure qui permet à une organisation de regarder le contenu des programmes d'éducation et de les noter<sup>xviii</sup> ». Dans le cadre de l'assurance-qualité, des critères dits « objectifs » sont établis afin de noter les programmes offerts par l'université. Des critères, qui évidemment correspondent à une logique de marchandisation de l'éducation, l'arrimant aux impératifs du marché. Dans cette logique de marchandisation de l'éducation, les critères de notation regroupent généralement le taux de diplomation ainsi que le taux d'insertion professionnelle liée à la formation. Il va sans

dire que les formations considérées comme « inutiles » selon les exigences du marché sont moins bien notées que les formations considérées comme « utiles »<sup>xviii</sup>. Au même titre que les programmes, les universités se font également noter en fonction des programmes d'études qu'elles offrent et de leur fixation au marché du travail<sup>xix</sup>. Par conséquent, les universités sont incitées à modifier leurs programmes de manière à ce que ceux-ci correspondent aux exigences du marché, ce qui signifie que le contenu des programmes est déterminé de manière indirecte par les entreprises<sup>i</sup>. Lorsque poussée à l'extrême, l'assurance-qualité signifie ultimement l'abolition des programmes considérés comme les moins rentables du point de vue du marché.

# L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE



Depuis quelques années, on assiste à un déplacement de l'économie québécoise vers l'exploitation des hydrocarbures. Cette réorientation du modèle économique du Québec, passant d'une économie de services et manufacturière à une économie basée sur l'industrie pétrolière, reste un choix politique imposé aux Québécoises et aux Québécois<sup>4</sup>. En effet, les investissements massifs dans les hydrocarbures nuisent au développement à long terme de l'économie québécoise, tout en confortant le gouvernement Couillard dans son programme d'austérité. Les investissements dans les hydrocarbures, ainsi que les politiques d'austérité qu'impose l'actuel gouvernement à la société québécoise, sont tous deux imbriqués dans la même logique de privatisation des services publics et de politiques favorisant les investissements privés. Plusieurs projets tels que l'extraction de pétrole et de gaz de schiste, ou encore le projet de transport de l'oléoduc 9B, reflètent cette réorientation de l'économie.

Alors que certaines et certains voient dans ces investissements un potentiel pour l'État de devenir autosuffisant et même exportateur d'énergie durant les prochaines décennies, plusieurs experts et expertes et organismes écologiques et sociaux constatent un réel danger pour la population, ainsi qu'une absence de bénéfices concrets pour les citoyennes et citoyens du Québec. En effet, les défenseurs d'une économie pétrolière avancent l'idée que ces investissements permettront au Québec de renflouer les coffres de l'État. Toutefois, ce calcul est faussé, puisqu'il ne s'en tient qu'à un calcul du PIB et met de côté un calcul honnête des risques

et des bénéfiques qui incluraient les réalités sociales et écologiques concernées. La stratégie générale des magnats du pétrole et du gaz vise à exporter à l'international les hydrocarbures qu'ils extraient du sol, d'où la pression exercée actuellement sur nos gouvernements par de nombreux lobbyistes pour l'exploitation des ressources pétrolières sur le territoire et pour la construction d'un oléoduc qui traverserait la province de part en part. Les données disponibles attestent pourtant que l'intensification de l'activité pétrolière nuirait au secteur manufacturier, comporterait des risques écologiques importants et présenterait de nombreux inconvénients à moyen et long terme.

## À qui profite l'économie pétrolière?

Le gouvernement investit largement dans l'économie pétrolière. Selon lui, ces investissements sont dits « rentables », dans le sens où ceux-ci engendrent des retombées économiques importantes pour les Québécoises et les Québécois et contribuent à une croissance économique substantielle pour la province. Toutefois, et ce malgré les apparences, l'industrie pétrolière n'aide pas l'économie québécoise : le secteur pétrolier ne favorise pas la création d'emplois au Québec. De plus, les coûts externes dépassent largement les profits possibles. Misant sur la création d'emplois et le soutien aux entreprises privées pour renouer avec la croissance et obtenir des revenus supplémentaires qui pourront rembourser la dette, le gouvernement libéral fait le pari que le développement au Québec du secteur des hydrocarbures permettra à la province d'engendrer d'importantes richesses.

4. Chaque État tente de bâtir son économie sur un secteur qui lui semble prometteur, soit un secteur capable de créer de nouvelle richesse pour la région. C'est sur celui-ci que tout le reste de l'économie s'appuiera. Par exemple, l'économie d'une région peut reposer sur l'agriculture. Les agriculteurs, créant de la richesse (ressources alimentaires), permettront à une économie secondaire (épicerie, quincaillerie, dépanneur, etc.) de fleurir et de prospérer. Au Québec, plus particulièrement, on parle d'une économie de services (25,7% du PIB), et de la production de biens manufacturés (14,3% du PIB) (Source : [http://qe.cirano.qc.ca/tab/theme/regions/montreal/les\\_six\\_principaux\\_secteurs\\_dactivite](http://qe.cirano.qc.ca/tab/theme/regions/montreal/les_six_principaux_secteurs_dactivite))

# L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE



Une telle stratégie s'inscrit dans un contexte mondial où la demande des hydrocarbures est élevée, mais aussi leur prix. Ainsi, malgré les coûts élevés d'exploration, les investissements finiraient par rapporter grâce à une demande élevée, et ce, peu importe le prix de vente. Or, récemment, les prix mondiaux du pétrole ont considérablement baissés : alors qu'un baril pouvait coûter

jusqu'à 140 \$ en 2008, ce même baril coûte, en date du 26 juillet, 48 \$<sup>vi</sup>. L'Alberta, qui dépend des ventes du pétrole des sables bitumineux, a ralenti la construction de puits et l'embauche d'employés<sup>vii</sup>. En fait, on estime qu'en Alberta, 23 000 emplois seraient menacés par la baisse du prix du pétrole<sup>vii</sup>. Si le Québec désire poursuivre au bout

## QU'EST-CE QUE SONT LES HYDROCARBURES ET LE SCHISTE ?

Le terme hydrocarbure désigne à la fois le pétrole (forme liquide) et le gaz naturel (forme gazeuse). Dépendamment des sols, certaines terres – tels que le golfe du Saint-Laurent – seront propices à l'extraction du gaz naturel (appelé gaz de schiste). D'autres, tels qu'à l'île d'Anticosti et dans la Gaspésie, seront davantage propices à l'extraction de pétrole (appelé pétrole de schiste). Mais alors que les hydrocarbures tels que le pétrole et le gaz naturel étaient traditionnellement extraits par le pompage de bassins naturels, la fracturation hydraulique du schiste est devenue depuis quelques années une pratique de plus en plus répandue dans plusieurs pays occidentaux, tels que les États-Unis, la France et le Canada (c'est par ailleurs par la technique de fracturation hydraulique que les États-Unis sont tout dernièrement redevenus officiellement le plus grand exportateur de pétrole au monde)<sup>ii</sup>.

Le schiste est une pierre contenue dans une strate spécifique du sous-sol. Pour y accéder, il faut creuser entre 2500 et 3000 mètres sous terre, dépendamment des régions<sup>iii</sup>. Lorsqu'elle est cassée, il est possible de recueillir du gaz naturel (gaz de schiste) ou du pétrole (pétrole de schiste) alors emprisonné dans la pierre. La strate contenant le schiste étant très mince, le puits est d'abord forgé verticalement, puis, lorsqu'il atteint la couche de schiste, on creuse de manière horizontale. Pour casser la pierre, on utilise un composé constitué de 94 % d'eau, 5 % de sable et 1 % de produits chimiques<sup>iii</sup>. Ce mélange est injecté directement dans le puits. Le gaz ou le pétrole étant libérés du schiste, il remonte à la surface où on le recueillera. Bien qu'ils sont en quantité minime, ces produits chimiques contaminent les nappes phréatiques et les sols. De plus, les fluides de fracturation sont difficilement récupérables et ceux-ci créent des déchets toxiques avec lesquels on ne sait pas quoi faire.

On retrouve les plus grands gisements à l'île d'Anticosti, en Gaspésie et dans le golfe du Saint-Laurent<sup>iv</sup>. Pour l'île d'Anticosti et la Gaspésie, l'extraction est particulièrement aberrante, car ces deux régions constituent un véritable joyau écologique par leur écosystème unique et fragile. Récemment encore, des communautés autochtones et des groupes citoyens dénonçaient les risques associés à l'exploitation des hydrocarbures pour l'industrie de la pêche et du tourisme<sup>v</sup>. Pour ce qui est du golfe du Saint-Laurent, les principales préoccupations sont d'ordre sociale et de sécurité, puisque les puits de forage seraient construits directement au milieu des aménagements urbains. Certains se retrouvent même à proximité des écoles, des places publiques et des secteurs résidentiels, et ces forages laissent derrière eux des bassins d'eaux toxiques sans surveillance adéquate.

# L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE



l'exploitation des hydrocarbures, il ne serait pas à l'abri d'un tel scénario.

De plus, de nombreuses voix se sont montrées sceptiques quant aux retombées concrètes de l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Contrairement aux promesses du gouvernement, les retombées en terme de création d'emplois ne seraient pas aussi grandes que prévues. Ainsi, l'inversion du pipeline 9B d'Endbrige nécessiterait 270 emplois temporaires et ne créerait que 8 emplois permanents<sup>lix</sup>. Pour ce qui est de l'exploitation de l'île d'Anticosti, des études indépendantes ont révélé que la création d'emploi suite à l'exploitation de l'île ne constituerait que 0,02 % de tous les emplois créés en une année<sup>lx</sup>. Bref, on est bien loin de l'eldorado promis par le gouvernement libéral.

En fait, la réorientation économique de l'État vers une économie pétrolière réside avant tout dans un choix politique de réorganisation de l'économie. Lorsque celui-ci investit ainsi, il ne peut le faire qu'au détriment du secteur manufacturier; principal moteur économique au Québec. C'est ce que l'on appelle le « mal hollandais ». Il s'agit d'un principe bien connu des économistes. Lorsque l'on investit dans les matières premières tels que les hydrocarbures, le dollar canadien gonfle; sa valeur augmente sur les marchés financiers<sup>lxi</sup>. De ce fait, il en résulte une baisse de la demande des produits manufacturés puisque ceux-ci auront du mal à s'écouler sur les marchés internationaux vu leur valeur à la hausse<sup>lxii</sup>. Ainsi on se retrouverait dans une économie à deux vitesses entre d'une part, une économie orientée vers la production des hydrocarbures, et d'autres parts, une économie du secteur manufacturier. Cette dernière est condamnée à s'essouffler, puisqu'elle sera incapable d'écouler sa production à l'étranger, puisque sa valeur aura augmenté trop rapidement. Au final, le

tournant vers l'économie pétrolière qu'entreprend actuellement le gouvernement ne sera bénéfique qu'aux investisseurs et aux investisseuses ayant suffisamment de capitaux pour investir dans ce secteur.

## Les risques de l'industrie pétrolière et gazière

Suite à de vives contestations citoyennes, ainsi que grâce à la mobilisation de différents groupes sociaux et environnementaux, le gouvernement du Québec a mandaté le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) de former un comité de recherche composé d'expertes et d'experts dans le domaine pour une étude sur l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Déjà dans ses mandats, l'exercice du BAPE était limité, car celui-ci a concentré son étude sur les basses-terres du Saint-Laurent et a négligé l'impact de l'industrie des hydrocarbures dans les régions maritimes<sup>lxiii</sup>. Néanmoins, la commission d'enquête a avoué être préoccupée par d'éventuelles exploitations du gaz de schiste pour des raisons environnementales, sociales et économiques<sup>lxiv</sup>. Elle a déconseillé toute exploitation de gaz de schiste dans les conditions actuelles. Plus récemment, ce même comité a affirmé : « *qu'il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, avec la technique de fracturation hydraulique, seraient avantageuses pour le Québec*<sup>lxv</sup> ». On parle entre autres de contamination de la nappe phréatique, des sols et de l'air, pollution sonore, augmentation du trafic routier, augmentation des gaz à effets de serre, mais aussi baisse de la valeur des propriétés et menace pour la santé de la population<sup>lxvi</sup>. En d'autres mots, en plus des facteurs économiques l'exploitation des gaz de schiste serait fort probablement nonrentable et néfaste pour la population québécoise



# L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE



Un autre grand projet en lien avec la réorientation de l'économie vers les hydrocarbures est le projet de modification de la ligne d'oléoduc 9B. La compagnie Enbridge, détenteur de l'oléoduc, souhaite en inverser le flux pour y acheminer le pétrole provenant des sables bitumineux de l'Alberta vers l'Est<sup>lxvii</sup>. Il souhaite ainsi agrandir son marché vers l'Europe par bateau. Toutefois, la ligne 9B, construite depuis bientôt 40 ans, n'a pas été conçue pour transporter du pétrole lourd – tel que celui des sables bitumineux –, mais du pétrole léger. Ainsi, les risques de fissures sont considérables. En plus de courir vers un accident écologique sans précédent qui serait susceptible de contaminer gravement les sources d'eau et les terres, le Québec n'empocherait que des bénéfices économiques marginaux sur ce projet.

Au final, ce tournant vers l'industrie du pétrole est également symptomatique d'un manque de vision à long terme de la part de l'État. En effet, le calcul de profit est uniquement basé sur des paramètres économiques et comptables reposant sur le PIB. On ne tient compte que des retombés à court terme et on omet de parler des conséquences qu'aurait sur le long terme un investissement dans le secteur pétrolier. Pourtant, les risques d'une catastrophe écologique sont bien réels, et une fois les réserves de pétrole et de gaz naturel épuisées et qu'il n'y aura plus rien à exploiter, c'est toute l'économie pétrolière, alors devenue un moteur économique au Québec, qui s'effondrera. Les dernières estimations pour l'île d'Anticosti prévoient une extraction d'une durée maximale de 55 à 75 ans<sup>lxviii</sup>. Après coup, le gouvernement devra fort probablement déboursier pour assurer la sécurité autour des anciens sites d'extractions. C'est d'ailleurs ce que le BAPE craint pour la région du golfe du Saint-Laurent<sup>lxix</sup>.

D'ailleurs, il est probable que la majorité de ces puits survivraient aux entreprises gazières qui les auraient forés. Même avec la mise sur

le pied d'un fonds, financé par l'industrie, qui aurait pour objectif d'assurer l'entretien et la réparation des puits devenus orphelins, le risque que les puits fermés constituent, un jour, une dette environnementale pour le Québec est réel. L'expérience vécue ailleurs au Canada a démontré que les autorités gouvernementales avaient de la difficulté à effectuer un suivi serré des fuites de tous les puits fermés<sup>lxx</sup>. Plutôt que d'investir dans des projets de société qui seraient, après coup, bénéfiques à la communauté (tel que, par exemple, les transports en commun et les énergies vertes), on se limite à investir dans un secteur économique dont les limites sont déjà précisément déterminées et calculées. Celui-ci reste peu rentable pour la communauté autant d'un point de vue social qu'économique. Il est dès lors de notre responsabilité d'assurer une mobilisation citoyenne soutenue contre de telles initiatives, car l'environnement ne se défend pas - il subit ce qu'on lui fait.

# L'ÉVASION FISCALE ET LA QUESTION DE L'IMPÔT



L'évasion fiscale – dont le terme *offshore* est employé ici comme un synonyme – désigne un ensemble de techniques financières permettant de placer de l'argent à l'abri de l'impôt. Cette pratique permet à des entreprises et à des individus aux revenus élevés d'esquiver délibérément les lois fiscales d'un pays donné, niant ainsi la légitimité des lois en vigueur et compromettant l'atteinte des objectifs visés par celles-ci. Il nous faut en effet considérer la mission sociale que remplit l'imposition, soit de permettre une redistribution des richesses au sein d'une société en sollicitant chaque citoyenne et chaque citoyen à la hauteur de ses moyens financiers – par l'entremise essentiellement de l'imposition directe (impôts) et indirecte (taxes).

L'*offshore* remet en cause ce principe de justice fiscale, qui se voit alors défini comme une attaque à l'endroit des riches et une intrusion dans leur vie privée. À cette conception de la fiscalité chez les personnes nanties s'ajoutent d'autres facteurs encourageant l'évasion fiscale qui renvoient plutôt pour leur part à des phénomènes structurels – on peut penser notamment à la pression exercée par les marchés financiers sur le rendement des entreprises, qui doivent alors élaborer un ensemble de méthodes pour conserver des taux de profit importants et maintenir ainsi la confiance de leurs actionnaires<sup>lxxi</sup>. L'*offshore* peut alors s'inscrire dans

une stratégie de « planification fiscale agressive », par laquelle des entreprises contrôlent leurs coûts d'imposition par des techniques d'évitement fiscal ou encore par l'évasion fiscale proprement dite. La possibilité d'esquiver l'impôt par l'entremise de pratiques *offshore*, avec la menace financière qu'elle fait nécessairement planer sur l'ensemble des administrations publiques, encourage en retour les États à se faire compétition entre eux pour attirer les capitaux sur leur territoire, d'où une montée de la *concurrence fiscale* comme principe structurant la gestion publique. Chaque État tend ainsi à se spécialiser fiscalement en s'arrogeant un domaine (finance, industrie minière, informatique, etc.) dans lequel il impose les différentes sociétés concernées à un taux si minime que ces dernières s'empressent d'inscrire leurs actifs dans ledit pays pour bénéficier des avantages fiscaux qui leur sont consentis – au détriment des autres secteurs de l'économie. Dans le cas du Québec, l'industrie minière et l'aéronautique bénéficient de tels avantages fiscaux, en plus des généreuses subventions qui leur sont déjà allouées.

## Les conséquences de l'évasion fiscale

**1) Perte de revenu.** L'évasion fiscale est une problématique sérieuse qui prive chaque année les gouvernements d'importantes ressources financières. Alain Deneault écrivait déjà en 2011 : « *Des instances canadiennes ont « investi » 146 milliards de dollars en 2008 dans des paradis*

### L'ÉVITEMENT FISCAL ET L'ÉVASION FISCALE – QUELLE DIFFÉRENCE?

La distinction entre ces deux expressions similaires – évitement fiscal et évasion fiscale – est essentielle pour bien saisir le phénomène *offshore*. L'évitement fiscal renvoie aux techniques qui, bien que conformes à la lettre de la loi, vont à l'encontre de son esprit : ces pratiques emploient donc les lois en vigueur à des fins détournées, mais sans être pour autant illégales. Par exemple, des parents qui transfèrent des revenus importants à leurs enfants pour réduire leur fourchette d'imposition pratiquent l'évitement fiscal. L'évasion fiscale, pour sa part, réfère aux techniques qui ignorent délibérément les lois en vigueur et qui sont ainsi illégales : par exemple, une entreprise ou un individu qui omet délibérément de déclarer des revenus en les plaçant dans un compte protégé par le secret bancaire pratique l'évasion fiscale.

# L'ÉVASION FISCALE ET LA QUESTION DE L'IMPÔT



*fiscaux, selon des sources gouvernementales. Un cinquième de ces placements proviendrait du Québec. Ce calcul reste nécessairement prudent, voire sous-estimé : l'agence canadienne de statistiques s'en tient aux critères minimaux établis par des instances telles que le Fonds monétaire international<sup>xxvi</sup> ». Une étude plus récente de l'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable (CPFE) a conclu pour sa part – et encore une fois avec les estimations les plus*

*prudentes – que 199 G\$ sont dissimulés présentement dans des paradis fiscaux par des fortunes canadiennes à des fins d'évitement de l'impôt<sup>xxvii</sup>.*

*L'économie offshore n'est pas sans lien avec l'austérité budgétaire. En effet, l'analyse de la dette publique québécoise proposée par le gouvernement actuel (analyse par*

## PRIX DE TRANSFERT ET DOUBLE IMPOSITION

*L'économie offshore repose sur la notion de paradis fiscal, qui peut se définir comme « un État prévoyant un taux d'imposition nul ou presque nul, possédant un système de lois qui n'est pas digne de ce nom et instituant un secret bancaire qui dissimule l'identité des ayants droit enregistrés chez lui, de même que la nature de leurs opérations<sup>xxii</sup> ».*

*Les paradis fiscaux présentent de nombreux avantages pour les personnes et instances désirant esquiver l'impôt. Ils permettent par exemple à des individus d'y créer des comptes protégés par le secret bancaire et à des entreprises d'y créer des succursales, ce qui leur permet ensuite de transiger avec elles-mêmes afin que leur argent soit imposé en territoire offshore à des taux dérisoires – cette technique est connue plus précisément sous le nom de prix de transfert : « Il s'agit pour une entreprise de se facturer à elle-même, d'une filiale à l'autre, ses propres biens et frais d'exploitation, de façon à inscrire ses bénéfices dans les comptes d'entités enregistrées dans des pays à fiscalité réduite<sup>xxiii</sup> ». Les prix de transfert ne constituent pas un phénomène isolé, puisque plus de la moitié des échanges intra-entreprises concerne ce type d'opérations<sup>xxiv</sup>.*

*Ainsi, une compagnie canadienne avec une succursale dans la Barbade peut s'acheter à elle-même des marchandises, de manière à ce que ses profits soient inscrits en territoire barbadien et qu'ils y soient imposés à un taux se situant entre 0,25 % et 2,5 %<sup>xxv</sup> avant d'être rapatriés au Canada sans pouvoir être imposés une seconde fois, conformément aux conventions fiscales sur la double imposition (par exemple, un investissement d'une compagnie française en Allemagne ne sera imposé qu'une seule fois : soit en France, soit en Allemagne, pour ne pas décourager l'investissement à l'étranger par une fiscalité trop lourde). On voit bien ici que le principe de double imposition – qui a une certaine pertinence pour les transactions entre deux États avec des régimes fiscaux standards, comme le Canada, l'Allemagne et la France – est détourné de sa vocation initiale lorsque la transaction se déroule entre un État dont le régime fiscal remplit des fonctions sociales conventionnelles (redistribuer la richesse, financer des services publics, etc.) et un autre dont le régime fiscal ne sert pratiquement qu'à protéger des capitaux étrangers (ce qui est le cas des paradis fiscaux). Les traités contre la double imposition sont ainsi devenus, par leur emploi détourné, des composantes centrales de l'économie offshore.*

# L'ÉVASION FISCALE ET LA QUESTION DE L'IMPÔT



laquelle il justifie son programme d'austérité) se situe généralement du côté des dépenses étatiques – on accuse alors la société québécoise de s'offrir des services au-dessus de ses moyens, d'exiger toujours plus de l'État sans prendre en compte les déficits accumulés par celui-ci, etc. – et ne prend peu ou pas en compte les revenus, ce qui lui permettrait pourtant de constater une baisse significative de l'argent dont dispose l'État pour ses différents postes budgétaires depuis quelques décennies. Cette baisse des revenus étatiques est due entre autres à la pression qu'exerce l'élite économique sur les autorités publiques et au discours selon lequel une baisse des investissements ainsi qu'une fuite des capitaux accompagneraient fatalement une imposition plus importante des revenus élevés.

C'est dans une telle optique que le gouvernement québécois a alloué au cours des dernières années de nombreuses exemptions de taxes et d'impôts aux entreprises et aux personnes nanties (réduction du nombre de paliers d'imposition, abolition de la taxe sur le capital des entreprises, etc.), réduisant ainsi son pouvoir d'imposition et, par conséquent, sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités sociales. Comme l'exprime succinctement Louis Gill : « *il faut rejeter cette conception unilatérale qui voit les déficits publics comme provenant nécessairement de dépenses excédant les revenus, et reconnaître le fait qu'ils proviennent plutôt de revenus insuffisants pour financer les dépenses. S'il y a une catégorie de dépenses qui est excédentaire, c'est bien celle des dépenses fiscales, c'est-à-dire des revenus auxquels les gouvernements renoncent, soit en accordant des exemptions fiscales, soit en fermant les yeux sur l'évitement fiscal et l'évasion fiscale* <sup>lxviii</sup> ». En abdiquant devant le chantage économique généralisé, le gouvernement québécois s'est privé de

adéquatement ses services publics, ouvrant plutôt la porte à la tarification et la privatisation de ceux-ci. On voit bien ici les liens qui unissent l'austérité, le service de la dette et l'évasion fiscale : en se privant de ressources financières importantes (par les baisses d'impôt accordées aux revenus élevés et aux entreprises, par son laxisme sur la question de l'évasion fiscale, etc.), le gouvernement québécois doit conjuguer avec une augmentation continue de sa dette, à laquelle il répond depuis au moins deux décennies par des mesures d'austérité et encore plus d'allègements fiscaux accordés aux entreprises – se privant ainsi de revenus supplémentaires au nom d'« incitatifs à l'investissement » qui n'ont pas été à ce jour synonymes de relance économique<sup>lxxix</sup>. De plus, la mise en valeur par notre gouvernement de l'exploitation minière et pétrolière pour relancer l'économie repose largement sur des dispositions législatives qui font du Québec, pratiquement, un paradis fiscal pour les compagnies œuvrant dans ces secteurs<sup>lxxx</sup>. Ainsi, le gouvernement mise de plus en plus sur des secteurs économiques qui ne lui rapportent que peu de revenus, puisqu'il renonce à les imposer adéquatement.

**2) Perte de souveraineté.** L'évasion fiscale est bien loin de se limiter à un phénomène financier – ses répercussions politiques sont effectivement considérables. Comme l'avance avec justesse Deneault : « *Si les paradis fiscaux et autres législations de complaisance ne sont que des boîtes aux lettres pour les entreprises et particuliers qui s'y enregistrent, leurs dispositions ne confèrent pas moins une réelle souveraineté historique à ceux qui deviennent formellement, par leur biais, des sujets soustraits à toute règle de droit* <sup>lxxxi</sup> ». L'économie offshore requiert en effet une forme de souveraineté étatique particulière, soit les *États offshore* qui, en attirant les investissements sur leur territoire par des avantages fiscaux inaccessibles aux États conventionnels, contraignent ces derniers à s'ajuster en offrant

# L'ÉVASION FISCALE ET LA QUESTION DE L'IMPÔT



des largesses fiscales équivalentes dans les limites que leur permettent leurs responsabilités sociales – dont il s'agira ultimement de minimiser l'importance, notamment en reléguant de plus en plus les services publics au domaine privé. Ainsi, le *transfert de souveraineté* propre à l'évasion fiscale repose sur une mise au pas des États de droit par les standards offshore.

## Que faire face à l'évasion fiscale?

**1) Se donner les moyens d'en évaluer l'ampleur.** La lutte à l'évasion fiscale est une problématique difficile à résoudre pour de nombreuses raisons. Au Canada, elle s'avère d'autant plus complexe qu'elle relève en partie des deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial. Bien que de nombreuses lois favorisant l'évasion fiscale échappent à son contrôle, le gouvernement provincial pourrait contribuer davantage à cette lutte *en se donnant les moyens de bien évaluer l'ampleur du phénomène offshore*. Le MFQ présente effectivement l'évasion fiscale, dans les différents rapports qu'il a produits à ce propos, comme une réalité qui concerne principalement les petits commerces et qui appartiendrait ultimement au domaine de l'économie souterraine, omettant ainsi dans ses rapports les transactions entre des entreprises québécoises et leurs « succursales » dans des pays tels que le Luxembourg, la Barbade, les Îles Caïman, etc. Ces transactions constituent pourtant *l'essentiel de l'évasion fiscale telle que nous la connaissons*. Les manières d'évaluer l'ampleur de l'économie offshore ne s'équivalent pas : on ne peut donc pas rapporter ce phénomène exclusivement aux agents et agentes économiques de petite et de moyenne envergure sans fausser les représentations que nous nous en faisons et les méthodes que nous employons pour s'y opposer. Il faut en définitive lutter contre une situation dans laquelle « *les milieux de pouvoir adoptent l'expression planification fiscale agressive pour atténuer la charge critique qu'il y*

*aurait lieu de porter lorsqu'il s'agit d'énoncer les cas de fraudes fiscales commises par les riches, alors qu'on continue de parler d'économie au noir ou d'économie souterraine pour désigner l'activité délictueuse des pauvres*<sup>lxxxii</sup> ».

**2) Au-delà des solutions techniques.** Un autre écueil à éviter est d'assimiler la lutte à l'évasion fiscale à un ensemble de solutions techniques (élaborer des lois contre les stratégies offshores, adopter des mesures de transparence fiscale telles que le *Foreign Account Tax Compliance Act* aux États-Unis, etc.). Les paradis fiscaux doivent effectivement être désignés comme un *problème politique*, qui renvoie directement à la question de la souveraineté étatique et des rapports de force propres à notre société. Questionner l'impact de l'évasion fiscale sur la gestion publique nous invite en ce sens à réaffirmer que l'impôt, bien loin d'être une attaque indue à l'endroit des revenus élevés, correspond à un principe de justice par lequel chacune et chacun contribuent au trésor public à la hauteur de ce qu'il en a retiré. Deneault indique à cet effet « [qu'un] *débat politique sérieux ne pourra de toute façon avoir lieu que si l'on fait opposition à la rhétorique rétrograde qui consiste à percevoir l'impôt strictement en tant qu'argent qu'on « donne au gouvernement » comme à une mafia*<sup>lxxxiii</sup> ».

**3) Contre un Québec offshore.** Il faut finalement se méfier des initiatives contribuant à une *offshorisation* de l'économie québécoise par la création d'enclaves fiscales qui permettent aux entreprises d'esquiver en grande partie l'impôt – tout en bénéficiant des nombreux avantages que leur prodiguent nos institutions publiques. Une telle tendance semble déjà à l'œuvre lorsqu'on constate que Montréal arrive quatrième parmi les grandes villes du monde où les entreprises sont le moins taxées<sup>lxxxiv</sup>. Cette tendance à la dérèglementation fiscale au Québec

# L'ÉVASION FISCALE ET LA QUESTION DE L'IMPÔT



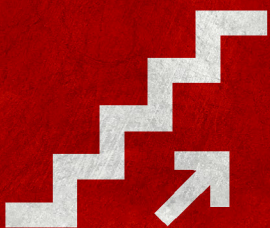
est encore plus marquée dans le secteur minier – Alain Deneault va jusqu'à proposer de définir le Québec comme un *minéralo-État*, soit une législation « *qui prend fait et cause pour l'industrie extractive présente chez elle, indépendamment du bien commun et des intérêts de la population*<sup>xxxv</sup> ». Il nous faut donc lutter localement pour que la pression exercée sur les États de droit par l'évasion fiscale ne nous mène pas à un monde où les entreprises peuvent tirer profit des ressources disponibles dans un pays donné (matières premières, main-d'œuvre, etc.) sans contribuer en retour au financement des institutions et des services publics.

**CE QUE NOUS**



**REVENDIQUONS**

# INSTAURER 11 PALIERS D'IMPOSITION



L'impôt sur le revenu des particuliers et des particulières reste l'un des plus importants moyens pour financer les services publics. Au moyen de l'impôt, toutes et tous contribuent à la hauteur de leurs moyens au financement des différents services publics. En effet, la formule de l'impôt sur le revenu est dite progressive : cela renvoie à l'idée que le taux d'imposition sur le revenu est proportionnel au revenu gagné. Plus une personne engendre un revenu important, plus elle sera imposée; à l'inverse, une mesure fiscale est dite régressive si elle impose le même montant aux particuliers et aux particulières, peu importe le revenu. Par exemple, alors qu'un impôt progressif sur le revenu devrait, en principe, faire en sorte qu'un patron d'entreprise paie davantage qu'un individu travaillant au salaire minimum, une taxation régressive les ferait payer le même montant, ce qui est beaucoup moins équitable. Un principe de justice sociale justifie une imposition progressive : il est juste que les plus nanti-e-s financent davantage les services publics que celles et ceux qui disposent d'un revenu moindre afin que tous et toutes aient accès aux mêmes services et aux mêmes conditions d'existence. En effet, il ne faudrait pas qu'une personne fortunée ait davantage accès à des services grâce à ses revenus élevés. Un tel modèle d'imposition permet donc d'assurer que tous les services publics soient

accessibles pour tous et toutes, indépendamment de leur revenu.

Cela dit, depuis les années 90, l'État s'est successivement désengagé de sa responsabilité d'assurer une redistribution égale des richesses et a volontairement réduit le financement obtenu par le biais de l'impôt sur le revenu. Ainsi, en 1988, on retrouvait près de 16 paliers d'imposition au provincial, et le premier avait un taux de 13 %. Suite à des baisses successives des taux d'imposition et à une réduction du nombre de paliers, nous n'avons présentement au provincial que 4 paliers, et le premier dispose d'un taux d'imposition de 16 %, comme illustré au tableau 2.

**TABLEAU 2 :  
PALIERS ET TAUX D'IMPOSITION POUR  
L'ANNÉE FISCALE 2014<sup>lxxxvi</sup>**

Paliers	Taux
0 – 41 495 \$	16 %
41 495 – 82 985 \$	20 %
82 985 – 100 970 \$	24 %
100 970 \$ et plus	25,75 %

Ces baisses d'impôts sont significatives, et ce, à plusieurs égards. Force est de constater que le régime fiscal actuel désavantage les moins nanti-e-s en leur imposant un effort fiscal important<sup>5</sup>. En effet, au sein d'un même palier,

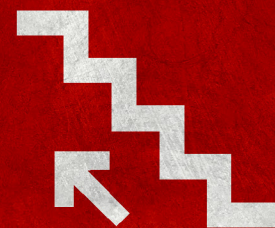
## FONCTIONNEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'impôt sur le revenu est calculé par différents paliers d'imposition. Chaque palier possède un taux d'imposition spécifique. Le revenu d'une personne est imposé de manière graduelle : si elle a un revenu qui s'étale sur plusieurs paliers, la première tranche de son revenu est imposée selon le taux du premier palier, puis la seconde tranche selon le taux du second palier, et ainsi de suite. Par exemple, si quelqu'un dispose d'un revenu de 70 000 \$, le premier 41 095 \$ de son revenu est imposé à 16 %, puis le restant, soit 28 905 \$, est imposé à 20 %. À cela, il faut bien entendu ajouter l'impôt prélevé par le gouvernement fédéral.

5. Bien entendu, il existe de nombreuses exemptions et avantages qui permettent aux plus démunis-e-s de réduire leur taux effectif d'imposition. Par exemple, le montant personnel de base est fixé à 11 000 \$ : cette somme n'est pas imposée. Ainsi, une personne qui a un revenu de 45 000 \$ ne sera en fait qu'imposée sur 34 000 \$.



# INSTAURER 11 PALIERS D'IMPOSITION



on peut retrouver des individus ayant des revenus pourtant très différents. En d'autres mots, n'avoir que quatre paliers discrimine les faibles revenus. En contrepartie, instaurer 11 paliers d'imposition permettrait d'avoir davantage de nuances et réduirait l'effort fiscal demandé actuellement aux moins nanti-e-s. En fait, si établir 11 paliers d'imposition avait pour effet d'augmenter les impôts pour les individus plus fortunés, d'autre part, cela aurait pour conséquence de réduire l'impôt payé pour près de 94 % de la population québécoise<sup>lxxxviii</sup>.

de revenus, comme des rentes, des placements ou des revenus immobiliers<sup>lxxxix</sup>. En effet, le régime fiscal se concentre surtout sur le revenu gagné par le travail, mais offre de généreux crédits d'impôt et subventions fiscales aux personnes bénéficiant d'autres formes de revenu. En d'autres mots, instaurer 11 paliers et augmenter sensiblement les taux pour les individus les plus fortunés permettrait d'imposer une fiscalité plus équitable et proportionnelle aux revenus de tous et toutes. Le régime proposé permettrait d'engendrer des revenus importants : à titre d'exemple, pour le seul exercice financier 2013-2014, le palier le plus élevé, qui avait été instauré en 2012, a permis d'obtenir 193 M\$ supplémentaires<sup>xc</sup>. Avec 11 paliers d'imposition, c'est près de 1 G\$ de revenus qui pourraient être engendrés et investis dans les services publics<sup>xcii</sup>. Le tableau 3 illustre le taux et la tranche de revenu correspondant à chaque palier proposé.

**TABLEAU 3<sup>lxxxvii</sup> :**  
**PALIERS ET TAUX D'IMPOSITION PROPOSÉS**

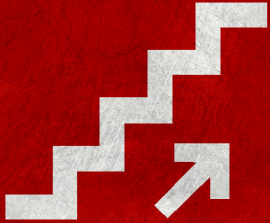
Paliers	Taux
0 – 24 999 \$	15 %
25 000 – 34 999 \$	16 %
35 000 – 39 999 \$	17 %
40 000 – 49 999 \$	18 %
50 000 – 59 999 \$	20 %
60 000 – 69 999 \$	22 %
70 000 – 99 999 \$	26 %
100 000 – 149 999 \$	32 %
150 000 – 199 999 \$	34 %
200 000 – 249 999 \$	36 %
250 000 \$ et plus	38 %

## Et le rapport Godbout dans tout ça?

L'une des recommandations du rapport Godbout est de hausser le nombre de paliers d'imposition pour en créer neuf. Dans quelle mesure leur recommandation se rapproche de notre revendication? Il faut immédiatement noter que cette baisse d'impôt serait remplacée par une hausse importante de la TVQ de près de 11 %. À cet égard, Carlos Leitao, ministre des Finances, affirmait que « *la pire taxe qu'il peut y avoir, c'est l'impôt sur le revenu, et celles qui causent le moins de distorsions, ce sont les taxes à la consommation<sup>xciii</sup>* ». Peut-être le ministre considère-t-il qu'il s'agit de la voie royale à suivre, mais il reste que ce genre de taxation est régressif et nuit aux plus faibles revenus, alors que les plus riches sont bien moins sollicité-e-s. Qui plus est, s'il fallait procéder de la sorte, les économies engendrées par les ménages ne seraient pas grandes. Ainsi, Radio-Canada calculait

Ainsi, en augmentant le nombre de paliers, on augmenterait l'effort fiscal imposé aux plus riches : cela permettrait d'augmenter considérablement le financement des services publics par le biais de l'impôt sur le revenu. Avec le régime fiscal actuel, les plus fortuné-e-s sont beaucoup moins sollicité-e-s qu'ils et elles ne pourraient l'être, et les différentes réductions des taux d'imposition et des paliers des vingt dernières années ont toujours profité avant tout à ceux et celles ci. En fait, le régime fiscal québécois avantage surtout les plus nanti e-s disposant d'un revenu supérieur à 70 000 \$ et de diverses sources

# INSTAURER 11 PALIERS D'IMPOSITION



qu'un ménage de deux enfants et disposant d'un revenu de 80 000 \$ verraient ses impôts baisser de près de 1660 \$, mais ses dépenses liées à la hausse de la TVQ augmenteraient de près de 340 \$<sup>xciii</sup>. Couplés aux autres recommandations fiscales du rapport, notamment la hausse des tarifs d'électricité, les gains réalisés seraient somme toute modestes, voire nuls. Plutôt, notre revendication fiscale d'augmenter le nombre de paliers d'imposition aurait pour effets d'obtenir réellement des gains majeurs tout en réduisant l'effort fiscal des moins nanti-e-s. Non seulement ne leurre-t-elle pas la population en promettant des gains fictifs et en échangeant une baisse d'impôt pour une hausse des taxes à la consommation, mais elle est plus juste, car elle met à contribution toute la population à la hauteur de ses moyens.

# AUGMENTER LE TAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES PRIVÉES



Dans ses recommandations, Luc Godbout défendait l'importance de réduire le taux d'imposition des entreprises privées<sup>xciv</sup>. Lors du dépôt du dernier budget, M. Leitaost est allé en ce sens en annonçant une baisse progressive du taux d'imposition des entreprises privées de 0,4 %. Celle-ci sera mise en place progressivement à partir de 2017. Le taux d'imposition des entreprises passera donc de 11,9 % à 11,5 %<sup>xcv</sup>. Toutefois, cette stratégie fiscale nous apparaît profondément ancrée dans l'idéologie néolibérale que nous dénonçons.

Sous prétexte de ne pas vouloir nuire à l'activité économique de la province, le gouvernement a fait le choix de réduire l'imposition sur le revenu des grandes entreprises et de pallier le manque à gagner par des politiques d'austérité. Or, une étude menée récemment par le sociologue Éric Pineault atteste que les baisses d'impôt allouées aux grandes entreprises au début des années 2000 ne se sont pas traduites par une hausse des investissements productifs, mais bien par une surépargne, soit « *une accumulation démesurée d'actifs liquides par les grandes entreprises sans qu'il soit possible de leur attribuer une fonction économique positive*<sup>xcvi</sup> ». Le montant de la surépargne pour les 92 entreprises québécoises non financières avec le plus d'employé-e-s y est estimé à près de 111 G\$<sup>xcvii</sup>, un chiffre qui indique bien que les bénéfices fiscaux accordés aux revenus élevés ne sont pas forcément synonymes de prospérité économique pour le plus grand nombre. Ces cadeaux fiscaux qui devaient stimuler l'économie s'avèrent complètement inefficaces —

ils ne stimulent absolument rien. Cet argent doit retourner dans les coffres de l'État où il sera utilisé pour financer les services à la population.

Nous proposons d'augmenter le taux d'imposition des grandes entreprises de 3,1 %, pour l'établir au taux de 15 %. En 2010, le gouvernement fédéral avait accordé une baisse d'impôt de 3 % sur le revenu des entreprises privées<sup>xcviii</sup>. En établissant le taux d'imposition provincial des grandes entreprises à 15 %, l'impact sur la fiscalité de ces dernières se limiterait à récupérer une baisse du taux fédéral qu'avait accordé le gouvernement conservateur en 2010<sup>xcix</sup>. En d'autres mots, l'effort supplémentaire demandé aux entreprises serait limité puisqu'elles seraient imposées au même taux qu'en 2010.

Il est toutefois faux de penser que le Québec serait désavantagé sur le plan de la concurrence s'il adoptait ce type de mesure fiscale. En effet, en comparant les taux d'imposition des entreprises privées qu'imposent les provinces canadiennes, on remarque que le Québec est actuellement sous la moyenne fédérale située à 12,7 %<sup>ci</sup>. Du côté américain, le taux est beaucoup plus haut, avoisinant les 30 % pour certains États. On n'assiste pourtant pas à un exode des compagnies américaines ou canadiennes vers le Québec ! Le Québec bénéficie donc d'une marge de manœuvre importante pour augmenter l'impôt des entreprises privées. En augmentant le taux d'imposition des grandes entreprises à 15 %, c'est plus de 1,22 G\$ qui seraient récupérés dans les coffres de l'État<sup>ci</sup>.

## PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

L'augmentation du taux d'imposition des entreprises québécoises de 11,9 % à 15 % exclut les petites et moyennes entreprises (PME). Le terme PME inclut des entreprises aussi diverses que des librairies indépendantes ou de petites microbrasseries régionales. Augmenter le taux d'imposition pour ces entreprises ne risque pas d'engendrer des revenus importants et pourrait avoir en fait pour effet de les mener à la faillite. Même si elles forment la majorité des entreprises québécoises, nous pensons qu'il est juste pour le gouvernement de se concentrer sur les grandes entreprises. En effet, ce sont ces dernières qui ont les plus gros chiffres d'affaires et qui profitent de mesures fiscales avantageuses.



# ABOLIR LE CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

Les gains en capital sont une autre source potentielle de revenu pour le gouvernement. Un gain en capital est un revenu obtenu par la vente d'un actif, comme une propriété ou un investissement. Par exemple, si une personne vend un terrain, les profits obtenus ne viennent pas de son travail, mais bien de la vente de la propriété, qui constitue alors un capital – soit un actif échangé pour réaliser des profits. Les personnes bénéficiant réellement de tels crédits d'impôt sur les gains en capital constituent en fait une élite, puisque « *85 % des gains en capital sont déclarés par 7300 Québécois ayant des revenus de 100 000 \$ et dont les deux tiers font des revenus de plus de 250 000 \$* »<sup>cii</sup>. Taxer le gain en capital permettrait donc une redistribution plus équitable des richesses : si le revenu obtenu par le travail est imposé, il est tout aussi juste que celui obtenu par des gains sur le capital le soit aussi, afin que les richesses obtenues puissent financer adéquatement les services publics. D'autant plus que, alors que l'impôt sur le revenu impose le travail, le gain en capital est produit sur des échanges d'actifs. Selon les plus récentes statistiques fiscales, 62,8 % des revenus des contribuables québécoises et québécois provenaient du travail rémunéré<sup>ciii</sup>. Taxer ces gains permet de renverser les privilèges d'une classe propriétaire aisée.

Malheureusement, c'est bien le contraire que l'on retrouve au Québec. Le gouvernement offre de généreux crédits d'impôt sur les gains sur le capital qui permettent aux particuliers et aux particulières, ainsi qu'aux entreprises privées de conserver jusqu'à la moitié de ces types de revenus<sup>civ</sup>. Ces allègements fiscaux sont injustes et inéquitables. En effet, ils favorisent massivement les plus nanti-e-s, c'est-à-dire ceux et celles qui possèdent des revenus diversifiés. En favorisant de la sorte un tel régime fiscal, le gouvernement envoie le

message que l'économie financière est exempte de l'autorité gouvernementale, ce qui désolidarise les plus riches de leur engagement et de leurs responsabilités. Et pourtant, ces revenus devraient aussi servir à financer les services publics. En abolissant les crédits d'impôt sur le gain en capital, c'est près de 739 M\$ chez les particuliers et 361 M\$ chez les entreprises qui peuvent être obtenus.

# RESTAURER LA TAXE SUR LE CAPITAL

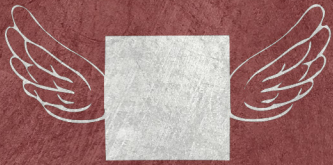


La taxe sur le capital est une mesure d'imposition qui s'applique aux actifs d'une entreprise – succursales, entrepôts, propriétés immobilières, actions et obligations, surplus financiers, etc. – ainsi qu'aux emprunts à court et à long terme de celle-ci. Par exemple, si une compagnie acquiert une machine pour produire des biens ou si une institution financière achète un portefeuille d'actions, le gouvernement pourrait prélever un pourcentage sur ces transactions. En taxant légèrement ces dernières, on s'assure en somme de percevoir une part de revenu sur les profits réalisés. Une telle taxe s'applique différemment aux entreprises et aux institutions financières, comme les banques, les sociétés gérant des portefeuilles ou les courtiers d'assurance. En effet, les institutions financières mobilisent et échangent d'importantes quantités de capitaux qui sont difficiles à imposer convenablement par le biais de l'impôt sur le revenu : le taux de taxation du capital est donc doublé pour les entreprises financières afin de prélever une juste contribution au financement de nos services publics.

plus haut, près de 111 G\$ dorment présentement dans les réserves des 92 entreprises québécoises avec les plus hauts revenus sans être investis. Cette somme faramineuse ne résulte pas d'une hausse de la productivité de ces dernières, mais plutôt d'une réduction de leur imposition depuis déjà plusieurs décennies<sup>cvi</sup>. Taxer le capital des entreprises et des institutions financières serait donc une mesure engageant celles-ci à contribuer davantage au financement des services publics, sans nécessairement nuire de manière décisive aux investissements.

Instaurée en 1947 au Québec, la taxe sur le capital a été abolie en 2011, sous prétexte de constituer un frein à l'investissement et à la santé économique de nos entreprises, notamment dans le secteur manufacturier<sup>cv</sup>. Ainsi, les grandes entreprises, qu'elles soient financières ou non-financières, engendrent des profits massifs et participent de moins en moins au financement des services publics. Cela est particulièrement vrai pour les institutions financières, qui engendrent près de 60 % de tous les profits réalisés au Québec<sup>cvi</sup>. De plus, près de la moitié des entreprises privées au Québec ne paient pas d'impôts (54,5 % des institutions financières et 48,2 % des entreprises privées<sup>cvi</sup>). On constate finalement que, tout en profitant d'un régime fiscal particulièrement avantageux, les entreprises engendrent des profits massifs sans pour autant investir davantage. En effet, comme nous le disions

# LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE



L'évasion fiscale est une problématique sérieuse qui prive chaque année les gouvernements de ressources financières importantes : à titre d'exemple, l'organisme CPFE estime que 199 G\$ sont dissimulés actuellement dans des paradis fiscaux par des fortunes canadiennes à des fins d'évitement de l'impôt<sup>cxix</sup>. Si une partie de cette problématique relève du palier fédéral, le gouvernement provincial pourrait contribuer davantage à la lutte contre l'évasion fiscale en se donnant les moyens de bien évaluer l'ampleur de celle-ci. Les méthodes actuellement employées par le gouvernement ne permettent effectivement pas de comprendre sérieusement ce phénomène : le MFQ présente ainsi l'évasion fiscale, dans les différents rapports qu'il a produits à ce propos, comme une réalité concernant principalement les petits commerces et qui appartiendrait ultimement au domaine de l'économie souterraine. *Revenu Québec* affirme ainsi : « certains domaines, dont la construction et la restauration, sont particulièrement touchés par l'évasion fiscale et le travail au noir. La vente illicite de produits, dont ceux du tabac, les transactions immobilières de même que les placements et les investissements constituent également des sources importantes d'évasion fiscale<sup>cx</sup> ».

Il est manifeste que les catégories visées dans cette description (l'industrie locale, le petit trafic, etc.) limitent l'action gouvernementale contre l'évasion fiscale de deux manières :

1. Elles ne désignent que des agents et des agentes économiques de petite et de moyenne envergure, en excluant au passage les revenus élevés et les grandes entreprises – exception faite d'une allusion très vague aux « placements et investissements ». Dans un même esprit, le MFQ a indiqué au début d'un rapport sur l'évasion fiscale paru en 2005 que « les entreprises de grande taille sont proportionnellement

*moins portées à cacher des revenus que celles de petite taille<sup>cxix</sup> »;*

2. Elles se limitent à des pratiques d'évasion fiscale qui ne font pas intervenir une autre juridiction que celle du Québec. Or, c'est précisément les transactions entre des entreprises québécoises et leurs « succursales » dans des pays tels que le Luxembourg, la Barbade, les Îles Caïman, etc., qui constituent l'essentiel de l'évasion fiscale telle que nous la connaissons. En prenant appui sur l'indice du PIB pour évaluer l'ampleur de l'évasion fiscale au Québec, le MFQ s'empêche de prendre en compte dans ses calculs les manipulations financières effectuées à l'étranger par des fortunes québécoises, ce qui fausse considérablement ses évaluations. Comme l'a éloquentement indiqué Alain Deneault : « *s'il est vraiment hasardeux de tenter de spéculer sur les coûts sociaux relatifs à l'évasion fiscale à partir de méthodes d'estimation du PIB, c'est que de nombreuses transactions déterminantes lui échappent. Par exemple, ô surprise!, celles qu'effectuent les détenteurs d'actions ou les entreprises multinationales<sup>cxii</sup>* ». En définitive, le gouvernement doit revoir ses méthodes pour évaluer adéquatement l'ampleur de l'évasion fiscale qui sévit au Québec s'il désire lutter efficacement contre celle-ci.

Il nous faut également agir en tant que citoyen et citoyenne pour éviter que notre province ne devienne elle-même un paradis fiscal à part entière. Rappelons à cet effet qu'en 2010, la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a caressé l'idée de faire du Québec un « *Delaware du Nord* » pour les investisseurs à risque, voire pour les fraudeurs financiers<sup>cxiii</sup>. Cette tendance à la dérèglementation fiscale au Québec est particulièrement marquée dans le secteur minier, où les compagnies bénéficient de plusieurs mesures et allocations qui leur permettent de réduire considérablement leur profit, voire de le ramener à zéro aux yeux du fisc. Ces mesures

# LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE



et allocations ont notamment permis à quatorze entreprises, dans la période allant de 2002 à 2008, de ne verser aucun droit minier à l'État, tandis qu'elles cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de 4,2 G\$<sup>cxiv</sup>. C'est sans surprise alors qu'on apprend que l'industrie minière mondiale « *n'a cesse de louer la « fiscalité compétitive » de la province<sup>cxv</sup>* ».

Ainsi, la lutte à l'évasion fiscale ne se limite pas à bien identifier les acteurs et actrices concerné-e-s (en incluant les revenus élevés, les grandes entreprises, etc.), mais doit également permettre une identification des dispositions institutionnelles qui permettent, voire encouragent l'établissement de telles pratiques financières sur notre territoire.

# CONCLUSION



Notre argumentaire a voulu démontrer que l'austérité, bien loin d'être une fatalité comptable, est plutôt un projet politique de redistribution des richesses du bas vers le haut de la société par une restructuration des fonctions de l'État. Les partisans et partisanes du néolibéralisme réfèrent ainsi à un « *État stratège* »<sup>cxvi</sup> pour désigner les nouvelles fonctions dévolues aux instances publiques : superviser le jeu économique, atténuer les potentielles « frictions » occasionnées par celui-ci (lire : atténuer superficiellement les tensions sociales en réprimant la dissidence) et faciliter l'ouverture de marchés partout où les conditions sont réunies pour de telles initiatives.

Les impacts de la restructuration néolibérale de l'État incluent notamment la précarisation des statuts d'emploi de la fonction publique. Cette précarisation, en plus de nuire à la qualité des services publics, a des effets politiques non négligeables : elle compromet effectivement l'établissement de solidarités stables entre les employé e s, ce qui nuit à la capacité des syndicats de mobiliser leurs membres dans la défense d'intérêts communs. En somme, le « modèle québécois » de développement économique, dont l'activité syndicale est l'un des piliers, est directement remis en cause par la restructuration néolibérale des structures étatiques.

Le maintien de services publics accessibles n'est envisageable que par un réinvestissement massif, auquel les mesures fiscales présentées ici se proposent de contribuer. Il faut en effet avancer que la fiscalité, qu'elle soit directe (impôts) ou indirecte (taxes), n'est jamais une donnée neutre : elle constitue toujours un indicateur politique, elle a toujours à voir avec la répartition du pouvoir dans une société et indique l'état des rapports de force qui la caractérisent. En admettant ce caractère politique des mesures fiscales propres à une société donnée, nous devons

alors nous poser certaines questions : opterons-nous pour une fiscalité progressive, par laquelle les entreprises et les revenus plus élevés sont appelés à contribuer davantage au financement de l'État que les citoyens et les citoyennes aux revenus plus modestes, ou adopterons-nous des mesures régressives qui contribuent pour leur part à l'accroissement des inégalités? La réponse aux questions posées ci-haut, bien loin de se réduire à de simples considérations comptables, doit impérativement être appréhendée comme l'objet d'une lutte.

Nous devons donc nous refuser à l'emploi de la dette comme levier pour les politiques d'austérité, en nous interrogeant sur les conditions actuelles de son accroissement et en luttant contre le chantage néolibéral au remboursement par le saccage du secteur public. Les différentes alternatives fiscales présentées dans cet argumentaire démontrent bien que notre exigence d'une société juste est à la fois réaliste et nécessaire pour éviter la catastrophe permanente que nous promet actuellement le gouvernement libéral. Cependant, aucune de ces alternatives ne sera mise en application sans que nous ayons établi au préalable un rapport de force vigoureux, et c'est dans une telle optique que nous sommes appelé-e-s à faire la grève cet automne.



# BIBLIOGRAPHIE



## INTRODUCTION

i Le Devoir, « Québec a perdu 1,4 milliard en douze ans », 23 juillet 2015, <http://www.ledevoir.com/non-classe/445766/industrie-miniére-les-milliards-de-québec-font-maigres-recettes>, (28 juillet 2015).

## LA DETTE

ii Ministère des Finances du Québec, « La dette du Québec », Finance Québec, mars 2015, <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=36&contn=324>, (28 juillet 2015).

iii Institut économique de Montréal, « Compteur de la dette », juillet 2015, <http://www.iedm.org/fr/57-compteur-de-la-dette-quebecoise>, (28 juillet 2015).

iv Ministère des Finances du Québec, « La dette du Québec », Finance Québec, mars 2015, <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=36&contn=324>, (28 juillet 2015).

v FORTIER, François, TREMBLAY-PEPIN, Simon. « État de la dette du Québec 2014 », Institut de recherche et d'informations socio-économiques, novembre 2014, <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Dette-Web-05.pdf>, p. 13, (28 juillet 2015).

vi Radio-Canada, « Quel est le vrai pouvoir des agences de notation? », 16 décembre 2014, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/12/16/002-agences-notation-quebec-cote.shtml>, (28 juillet 2015).

vii FORTIER, François, TREMBLAY-PEPIN, Simon. op. cit., p. 18.

viii Idem

ix Idem

x Idem

xi Idem

xii Idem

xiii KELLY GAGNON, Michel, « Budget 2015, un pas dans la bonne direction », 27 mars 2015, <http://www.iedm.org/fr/52722-budget-2015-un-pas-dans-la-bonne-direction>, (28 juillet 2015).

xiv Le tableau est une reproduction du tableau 3 de la recherche Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité produite par l'IRIS par Éric Martin et Simon Tremblay-Pépin. Les données proviennent des différents budgets du Québec, de 2000 à 2011, tous disponibles sur le site web du gouvernement.

xv GILL, Louis. Rembourser la dette publique, la pire des hypothèses, Éditions Classiques des sciences humaines, Montréal : Chaire socio-économique de l'UQAM, 2006, p. 117 (disponible en ligne : [http://classiques.uqac.ca/contemporains/gill\\_louis/rembourser\\_dette\\_publique/rembourser\\_dette\\_pub.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/gill_louis/rembourser_dette_publique/rembourser_dette_pub.html)).

xvi Compilation des données trouvées à lap. 39 du livre Rembourser la dette publique, la pire des hypothèses (voir note xviii).

xvii Ibid., p. 39.

## L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL

xviii MERRIEN, François-Xavier. « La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique », Lien social et Politiques, n°41, 1999, p. 98.



# BIBLIOGRAPHIE

- xix Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « La gouvernance en santé au Québec », février 2014, <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Gouvernance-sante-WEB.pdf>, p. 1, (28 juillet 2015).
- xx DUPUIS-DÉRI, Francis. « L'antiféminisme d'État », Lien social et Politiques, n° 69, 2013, p. 165.
- xxi SAWER, Marian. « Australia : The fall of the femocrat », dans Joyce OUTSHOORN et Johanna KANTOLA (dir.). *Changing State Feminism*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, p. 20.
- xxii DUPUIS-DÉRI, Francis. op. cit., p. 164.
- xxiii Institut de recherche et d'information socio-économique. « Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008 », février 2015, [http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Femmes\\_et\\_austerite\\_WEB.pdf](http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Femmes_et_austerite_WEB.pdf), p. 20-21, (28 juillet 2015).
- xxiv Secrétariat du conseil du trésor, « L'effectif de la fonction publique du Québec 2012-2013: Analyse comparative des cinq dernières années », 2014, [http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif\\_fonction\\_publique/effectif12\\_13.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publique/effectif12_13.pdf), p. 37-28, (28 juillet 2015).
- xxv DUPUIS-DÉRI, Francis. op. cit., p.174.
- xxvi Idem.
- xxvii La Presse, « Fonction publique: gel d'embauche jusqu'en avril », 12 décembre 2013, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201312/12/01-4720448-fonction-publique-gel-dembauche-jusqu-en-avril.php> (6 août 2015), et La Presse, « Le gel d'embauche ne sera pas reconduit au-delà du 31 mars », 6 février 2015, <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201502/06/01-4842039-le-gel-dembauche-ne-sera-pas-reconduit-au-dela-du-31-mars.php> (6 août 2015).
- xxviii Le Devoir, « Le CHUM engage un consultant malgré un gel d'embauche », 14 janvier 2014, <http://www.ledevoir.com/societe/sante/397232/le-chum-engage-un-consultant-malgre-un-gel-d-embauche> (6 août 2015).
- xxix TVA Nouvelles, « La sous-traitance coûte deux fois plus cher », 14 avril 2015, <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2015/04/20150414-123448.html> (6 août 2015).
- xxx GUILBERT, Thomas. « Stades, prisons, hôpitaux : dangers et dérives des partenariats public-privés » *Le nouvel observateur*, 2013, <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/802797-stades-prisons-hopitaux-dangers-et-derives-des-partenariats-public-privé.html>, (28 juillet 2015).
- xxxi Association pour une solidarité syndicale étudiante, « Évolution des services publics au Québec : enjeux et perspectives », 2014, <http://www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2014/09/resume-de-lar-gumentaire-2014-2015.pdf>, (28 juillet 2015).
- xxxii Institut Économique de Montréal, « Les partenariats public-privé : une solution pour des services publics plus efficaces » 2004, p. 4, <http://www.iedm.org/files/memoireppp.pdf>, (28 juillet 2015).
- xxxiii GENDREAU, Philippe et LEFEBVRE, Pierre. « Notre éducation parasitée: Rencontre avec Jacques Tondreau », *Liberté*, Automne 2014, N°305, p.28.
- xxxiv Ibid., p.29.
- xxxv Idem.
- xxxvi Ibid, p.28.
- xxxvii Idem.
- xxxviii Idem.
- xxxix Idem.

# BIBLIOGRAPHIE



xl Ibid., p.29.

xli Idem.

xlii Idem.

xliii Idem.

xliv Institut de recherche et d'informations socio-économiques. « La gouvernance des universités dans l'économie du savoir », novembre 2010, p. 3, <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Gouvernance-web.pdf>, (28 juillet 2015).

xlv Ibid., p. 14.

xlvi Idem.

xlvii Association pour une solidarité syndicale étudiante. « L'assurance-qualité : premier round du sommet sur l'éducation », automne 2012, p. 1, <http://www.gratuitescolaire.info/mob/fr/acadegamique.pdf>, (28 juillet 2015).

xlviiii Ibid., p.1

xlix Ibid., p.2

l Idem.

## L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE

li La Presse, « Les États-Unis deviennent le premier producteur de pétrole au monde », 10 juin 2015, <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201506/10/01-4876807-les-etats-unis-deviennent-le-premier-producteur-de-petrole-au-monde.php>, (28 juillet 2015).

lii DELORME, François, FILLION, Gérald, Vos questions sur l'économie : 75 questions, 75 réponses, Éditions La Presse, Montréal, 2013, p. 196.

liiii Idem.

liv Ibid., p. 192.

lv Le Devoir, « Trois nations autochtones veulent protéger le fleuve », 9 juillet 2015, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/444566/fleuve-saint-laurent-trois-nations-autochtones-veulent-interdire-l-exploration-petroliere>, (28 juillet 2015).

lvi « Prix du baril – Le cours officiel du baril de pétrole », <http://prixdubaril.com>, (28 juillet 2015).

lvii Radio-Canada, « Baisse du pétrole et pertes d'emplois en Alberta », 24 février 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/alberta/2015/02/24/002-alberta-effets-forages.shtml>, (28 juillet 2015).

lviii Idem.

lix Équiterre, « Ligne 9b d'Enbridge : des risques élevés et des bénéfices concentrés », octobre 2013, <http://www.equiterre.org/choix-de-societe/blog/ligne-9b-d-enbridge-des-risques-eleves-et-des-benefices-concentres>, (28 juillet 2015).

lx SÉGUIN, Hugo et GIGNAC, Renaud (Le Devoir), « Libre opinion - Anticosti : tout ça pour quoi? », 18 avril 2014, [http://www.ledevoir.com/politique/quebec/405930/anticosti-tout-ca-pour-quoi?fb\\_action\\_ids=651544148250477&fb\\_action\\_types=og.recommends](http://www.ledevoir.com/politique/quebec/405930/anticosti-tout-ca-pour-quoi?fb_action_ids=651544148250477&fb_action_types=og.recommends), (28 juillet 2015).

lxi DELORME, Gille, FILLION, Géral, op. cit., p. 187.

lxii Idem.

lxiii Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, « Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec : Rapport d'enquête et d'audience publique », février 2011, p. 23,



# BIBLIOGRAPHIE

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape273.pdf>, (28 juillet 2015).

Ixiv Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basse-terres du Saint-Laurent », novembre 2014, p. 395, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf>, (28 juillet 2015).

Ixv Ibid., p. 307.

Ixvi Ibid., p. 395.

Ixvii Radio-Canada, « L'abc du projet de pipeline d'Enbridge », Radio-Canada, 17 mars 2014, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/10/10/003-projet-enbridge-oleoduc-9b.shtml>, (28 juillet 2015).

Ixviii Radio-Canada, « Québec envisage le forage de 6500 puits de pétrole sur l'île d'Anticosti », 21 mai 2015, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/05/21/001-anticosti-ile-petrole-forage-hypotheses-quebec.shtml>, (28 juillet 2015).

Ixix Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basse-terres du Saint-Laurent », novembre 2014, p. 396, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf>, (28 juillet 2015).

Ixx Idem.

## L'ÉVASION FISCALE ET LA QUESTION DE L'IMPÔT

Ixxi DUMÉNIL, Gérard et LÉVY, Dominique. La grande bifurcation. En finir avec le néolibéralisme, Éditions La Découverte, Paris, 2014, p. 109-121.

Ixxii Ibid., p. 11.

Ixxiii Op. Cit. DENEULT, 2013, p. 166.

Ixxiv Op. Cit. DENEULT, 2012, p. 41.

Ixxv Op. Cit. DENEULT, 2014, p. 104.

Ixxvi DENEULT, Alain. Faire l'économie de la haine. Douze essais pour une pensée critique, Éditions Écosociété, Montréal, 2011, p. 42-43.

Ixxvii HUFFINGTON POST, « Des compagnies canadiennes ont caché près de 200 milliards de dollars dans les paradis fiscaux, selon CPFE », 18 mai 2015, [http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/05/18/pres-de-200-milliards-de-dollars-canadiens-a-labri-de-limpot\\_n\\_7306526.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/05/18/pres-de-200-milliards-de-dollars-canadiens-a-labri-de-limpot_n_7306526.html), (28 juillet 2015).

Ixxviii GILL, Louis. La crise financière et monétaire mondiale. Endettement, spéculation, austérité, M Éditeur, Québec, 2012, p. 153-154.

Ixxix Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « Portrait de la surépargne des entreprises au Québec et au Canada », 4 juillet 2015, [http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Sur\\_C3\\_A9pargne-WEB.pdf](http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Sur_C3_A9pargne-WEB.pdf), (28 juillet 2015).

Ixxx Op. Cit. DENEULT, 2014, p. 127.

Ixxxi Op. Cit. DENEULT, 2011, p. 40, (nous soulignons).

Ixxxii Op. Cit. DENEULT, 2014, p. 246.

Ixxxiii Op. Cit. DENEULT, 2014, p. 272.

Ixxxiv Op. Cit. DENEULT, 2011, p. 46, (nous soulignons).

Ixxxv Op. Cit. DENEULT, 2014, p. 127.

# BIBLIOGRAPHIE



## REVENDEICATIONS FISCALES 1 : ÉTABLIR 11 PALIERS D'IMPOSITION

lxxxvi Ces données sont tirées du site Internet de Revenu Québec : <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/declaration/produire/taux.aspx> (consulté le 11 juin).

lxxxvii Les différents taux d'imposition associés à chaque palier sont tirés du document 10 milliards de solution de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, disponible à l'adresse suivante : <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf> (consulté le 11 juin 2015).

lxxxviii Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, « 10 milliards de solution », février 2015, p. 7, <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>, (consulté le 11 juin 2015).

lxxxix Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « Le régime fiscal québécois désavantage la classe salariée », janvier 2014, <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Evitement-WEB.pdf>, (consulté le 11 juin).

xc Institut de recherche en économie contemporaine, « Analyse des modifications au régime fiscal québécois des particuliers  
Impacts sur les recettes du gouvernement du Québec et sur la distribution des revenus de 1997 à 2013 », mars 2015, p. 11, [http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport\\_regime\\_fiscal.pdf](http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_regime_fiscal.pdf), (consulté le 11 juin 2015).

xci Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, « 10 milliards de solution », Tableau des solutions fiscales et des mesures de contrôle des dépenses, février 2015, p. 1, <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>, (consulté le 11 juin 2015).

xcii Radio-Canada, « L'impôt sur le revenu est la pire des taxes, selon le ministre », 16 juin 2015, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2015/06/16/003-carlos-leitao-impot-revenu-taxe-ministre-quebec.shtml>, (consulté le 21 juillet 2015).

xciii Radio-Canada, « Qui profiterait de la réforme de la fiscalité? », 19 mars 2015, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2015/03/19/001-rapport-godbout-fiscalite-qui-profitera-reforme-proposee.shtml>, (consulté le 21 juillet).

## REVENDEICATIONS FISCALES 2 : HAUSSE DU TAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES PRIVÉES DE 11,9% À 15%, EXCLUANT LES PME

xciv Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, « Se tourner vers l'avenir du Québec », 2015, p. 10, [http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Sommaire\\_RapportCEFQ.pdf](http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Sommaire_RapportCEFQ.pdf), (28 juillet 2015).

xcv La Presse, « Moins d'impôt pour les entreprises », 26 mars 2015, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201503/26/01-4855893-moins-dimpot-pour-les-entreprises.php> (28 juillet 2015).

xcvi Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « Portrait de la surépargne des entreprises au Québec et au Canada », 2015, [http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Sur\\_C3\\_A9pargne-WEB.pdf](http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Sur_C3_A9pargne-WEB.pdf), (28 juillet 2015).

xcvii Idem.

xcviii Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « Les taux d'imposition des en-



# BIBLIOGRAPHIE

treprises au Québec », mars 2013, <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/les-taux-dimposition-des-entreprises-au-quebec>, (28 juillet 2015).

xcix Idem.

c Idem.

ci Idem.

## **REVENDEICATIONS FISCALES 3 : ABOLITION DU CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL**

cii PINEAUT, Éric, TREMBLAY-PÉPIN, Simon, « Donner 628 millions à 7300 riches », 2015, [http://plus.lapresse.ca/screens/980dca4a-0d68-45c2-9dd7-ed0fe420e57e%7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/980dca4a-0d68-45c2-9dd7-ed0fe420e57e%7C_0.html), (consulté le 4 juillet 2015).

ciii Ministre des Finances du Québec, « Statistiques fiscales des particuliers 2012 », p. 13, 2013. [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Statistiques/fr/STAFR\\_sfp\\_2012.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Statistiques/fr/STAFR_sfp_2012.pdf), (consulté le 4 juillet 2015).

civ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, « 10 milliards de solution », p. 11 et 14, 2015. <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>, (consulté le 11 juin 2015).

## **REVENDEICATIONS FISCALES 4 : INSTAURER LA TAXE SUR LE CAPITAL**

cv PICHER, Claude, « La taxe sur le capital en un coup d'œil », mai 2008, <https://www.cpq.qc.ca/evenements/la-taxe-sur-le-capital-en-un-coup-d-oeil>, (28 juillet 2015).

cvi Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, « 10 milliards de solution », Tableau des solutions fiscales et des mesures de contrôle des dépenses, février 2015, p. 14, <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>, (consulté le 5 juillet 2015).

cvi Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « Le régime fiscal des entreprises au bénéfice des entreprises financières », 2 avril 2013, <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-regime-fiscal-des-entreprises-au-benefice-des-entreprises-financieres>, (12 juin 2015)

cvi Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « Portrait de la surépargne des entreprises au Québec et au Canada », janvier 2015, [http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Sur\\_C3\\_A9pargne-WEB.pdf](http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Sur_C3_A9pargne-WEB.pdf), (consulté le 5 juillet 2015).

## **REVENDEICATIONS FISCALES 5 : LUTTER EFFICACEMENT CONTRE L'ÉVASION FISCALE ET L'ÉVITEMENT FISCAL**

cix Huffington Post, « Des compagnies canadiennes ont caché près de 200 milliards de dollars dans les paradis fiscaux, selon CPFE », 18 mai 2015, [http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/05/18/pres-de-200-milliards-de-dollars-canadiens-a-labri-de-limpot\\_n\\_7306526.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/05/18/pres-de-200-milliards-de-dollars-canadiens-a-labri-de-limpot_n_7306526.html), (28 juillet 2015).

cx Revenu Québec, « Qu'est-ce que l'évasion fiscale ? », 2015, [http://www.revenuquebec.ca/fr/a-propos/evasion\\_fiscale/consequences.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/a-propos/evasion_fiscale/consequences.aspx), (28 juillet 2015).

cxi Ministère des Finances du Québec, « L'évasion fiscale au Québec, Sources et ampleur, in Études économiques, fiscales et budgétaires », vol. 1, n° 1, 22 avril 2005, p. 3, cité par DENEULT, Alain, Paradis fiscaux : L'aveuglement volontaire du ministère québécois des Finances, Rapport méthodologique soumis au Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), Montréal, 7 mars 2012, p. 22.

# BIBLIOGRAPHIE



cxii DENEULT, Alain. Paradis Fiscaux : la filière canadienne, Éditions Écosociété, Montréal, 2014, p. 242-243.

cxiii Ibid., p. 266.

cxiv Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale, Rapport du vérificateur général du Québec pour l'année 2008-2009, tome II, Québec, Bureau du vérificateur général du Québec à l'assemblée nationale, 2009, § 2.5., cité dans DENEULT, 2014, p. 137.

cxv Op Cit. DENEULT, 2014, p. 136.

## CONCLUSION

cxvi CHEVALLIER, Jacques. La gouvernance, un nouveau paradigme étatique?, article paru dans Revue d'administration publique, 2003/1, n° 105-106, p. 212.

